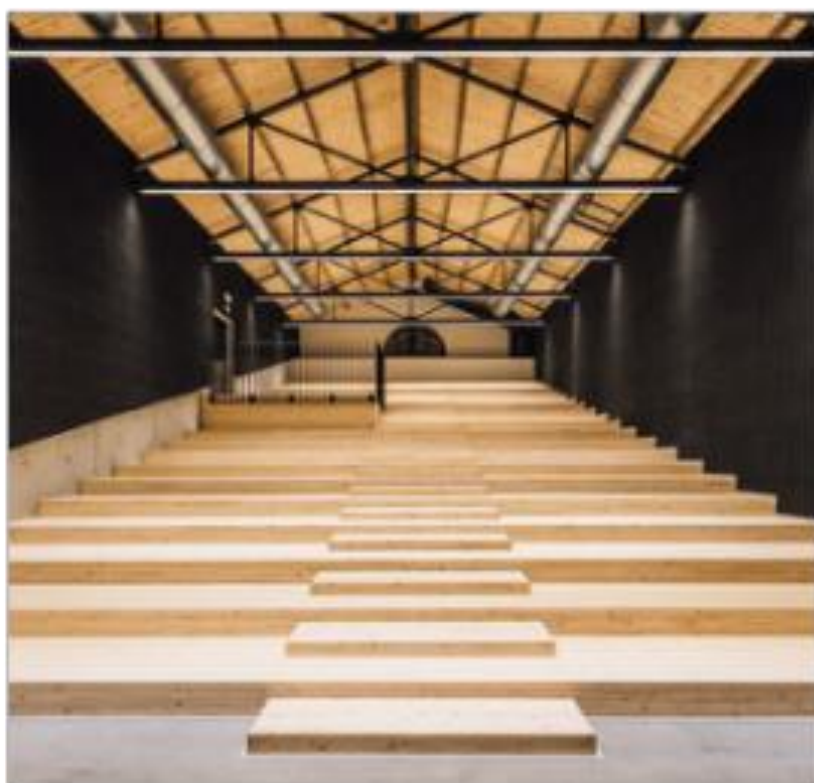


igretec⁺



Plan stratégique 2023-2025

● 2^e évaluation



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
LES AXES STRATÉGIQUES	7
AXE 1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS	9
AXE 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	22
AXE 3 : ÊTRE LE VECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	28
AXE 4 : ÊTRE LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES ET LES ACCOMPAGNER	43
AXE 5 : ACCOMPAGNER LES PROJETS PUBLICS TOUT AU LONG DE LA VIE DU CITOYEN	46
AXE 6 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DU CYCLE DE L'EAU	65
AXE 7 : PERMETTRE AUX COMMUNES DE DISPOSER DES MOYENS NÉCESSAIRES À LEUR POLITIQUE	72
AXE 8 : FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA TRANSPARENCE ET MAXIMISER LA COOPÉRATION INTERNE	74
LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	79
LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS	79
ANNEXE	85
MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES	86

Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, Igretec a procédé à la seconde évaluation de son Plan Stratégique pour les années 2023 à 2025 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2024.

Sur base de l'examen des différents tableaux présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2024, de manière générale, 94 des 101 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2023 – 2025 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux moyens de réalisation des actions est, quant à lui, de 67 % et se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette première évaluation intègre 6 nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial et prévoit l'abandon d'une action.

Le lecteur pourra constater, au travers des pages qui suivent, le bon déroulement du Plan Stratégique au cours de cette année 2024.

Epinglons notamment :

- Nos 192 associés ;
- L'inauguration du BIOTECH 4 début 2024 et la poursuite du chantier de construction du BIOTECH 5 ;
- La poursuite du projet de rénovation de deux bâtiments, dans la dynamique du Campus CleanTech, grâce au Fonds pour une Transition Juste (FTJ) ;
- Le lancement des travaux du projet immobilier A6K-E6K ;
- Le lancement de la première phase d'appel en marché concernant la redynamisation du site CATERPILLAR ;
- La réalisation de plusieurs RAVEl et liaisons cyclables, dont le ring vélo de Charleroi actuellement en chantier ;
- Le début du chantier de rénovation du Parc Boël ;
- L'achèvement de la Place Crawhez et le lancement à venir du projet Dampremy Quartier Nature à Charleroi ;
- La huitième recertification ISO 9001 de l'ensemble de nos activités attendue pour la fin novembre ;
- La signature du contrat de service d'épuration et de collecte entre Igretec et la SPGE ;
- La fixation de prix ultra compétitifs dans le cadre des nouveaux marchés de fourniture d'électricité et de gaz 2024-2026 de la Centrale d'Achat d'Energie ;
- L'achèvement des projets Charleroi District Créatif et Campus technologique ;
-

On soulignera le renforcement de nos pôles immobilier et énergie ainsi que des projets découlant du métier d'aménageur public.

On notera enfin l'importance de la thématique du développement durable au

travers des différents axes de ce plan stratégique.

Ci-après, nous présentons, par axe thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.

Les axes stratégiques

Axe 1 : Développer les partenariats

1.1. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers

Igretec gère actuellement 26 infrastructures représentant une surface totale de 73.815 m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais et 22 Parcs d'Activités Economiques répartis sur le territoire de Charleroi Métropole. Ils représentent quelque 1.055 hectares de terrain à vocation économique dont 142 hectares sont actuellement disponibles.



1.1.1. LES BÂTIMENTS

- Biotech 4



Les travaux pour la réalisation du Biotech 4 (4660 m²), qui est issu de la déconstruction et du liaisonnement de deux infrastructures énergivores, le « Clément Ader » et le « Télécom », se sont terminés en décembre 2023 et ont été réceptionnés à la suite. Le bâtiment a été inauguré le 16 février 2024.

L'infrastructure a bénéficié du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER)

- Biotech 5

Igretec, en tant que partenaire immobilier historique du Biopark, s'était engagée à doubler la capacité d'accueil pour soutenir la forte croissance du secteur des biotechnologies et répondre à la demande du secteur.

Situé en plein cœur de l'Aéropole, ce nouveau projet immobilier d'envergure (25.000 m²) a pour ambition de renforcer le Biopark et d'amplifier son attractivité et la mise en réseau des acteurs en mettant à disposition du secteur de nouvelles infrastructures.

C'est donc un véritable campus qui va s'organiser autour de ce bâtiment emblématique qui constitue un des atouts phares du Biopark.



Le BIOTECH 5 proposera des bureaux, des laboratoires, des salles de réunion et de formation, des espaces de coworking, des espaces dédiés à de multiples services, y compris HoReCa et de loisirs, ...



Les travaux ont débuté en décembre 2022, les bureaux et les laboratoires seront disponibles fin 2025.

Dans le cadre du Plan de Relance, une superficie de 5000 m² du Biotech 5 est coconstruite par l'EU Biotech Campus, les 20.000 m² restants sont financés par SODEVIMMO.

Nous ambitionnons de poursuivre avec la construction du Biotech 6 qui mettra à disposition 20.000 m² supplémentaires.

- 1^{er} Bâtiment Écopole - Ecocentre

La philosophie voulue pour le Parc d'Activités Économiques de l'Ecopole trouve ses fondements dans les concepts du développement durable et de l'économie circulaire.

Igretec réalise actuellement un Masterplan ciblant le cœur de ce PAE baptisé « ECOCENTRE ».

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil, composé de modules de tailles variables, au sein de l'Ecocentre est à l'étude. Il permettra d'accroître l'attractivité de l'Ecopole.

La Région wallonne a marqué accord sur le financement du projet dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 ».

Le développement du projet reposera sur l'expertise de divers acteurs maîtrisant les techniques innovantes dans les domaines de l'environnement, de l'énergie ou encore de l'économie circulaire.

De plus, un réseau de chaleur urbain, récupérant la chaleur fatale dégagée par les activités futures de Google, est à l'étude et alimenterait les entreprises qui viendront s'implanter dans l'Ecocentre.

- Aile Sud de la Caserne Trésignies

Fin 2024, Igretec va acquérir et rénover la seconde aile de la Caserne Trésignies (5.000 m²). La Région wallonne a marqué son accord sur le financement partiel dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 ».



Ce projet accueillera des bureaux, des équipements et services communs permettant notamment

d'étendre le centre d'entreprises déjà présent dans l'aile nord, il accueillera également « La Marmite » : un incubateur d'entreprises pour la relocalisation de l'alimentation saine et durable.

Ce chantier, qui débutera fin 2024, fera la part belle au réemploi de matériaux in-situ et ex-situ, un inventaire réemploi sera réalisé.



- Hub Logistique de la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole (CACM)

Dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience, le Gouvernement wallon a octroyé une subvention à Igretec pour la construction et l'opérationnalisation du futur Hub Logistique de Charleroi Métropole (2.400 m²) qui sera dédié aux besoins du circuit court alimentaire.

Le HUB Logistique deviendra un outil au service des producteurs en mutualisant le traitement, la commercialisation, la logistique et la transformation des denrées alimentaires sur le territoire de Charleroi Métropole et s'inscrit dans la dynamique FoodC.

La mise en service est prévue pour 2025. Un appel à candidature afin de sélectionner un gestionnaire est en cours.



- Porte-Ouest - Mise en œuvre du District Cleantech

L'ancien site sidérurgique désaffecté de la Porte Ouest est en cours de reconversion. Igretec y intervient notamment comme « facilitateur immobilier » de l'écosystème Cleantech.

Il s'agira de restaurer 2 bâtiments emblématiques, « les Vestiaires » et « La Centrale », via un subside du Fond pour une Transition Juste (FTJ).

- Les Vestiaires

La réhabilitation des « Vestiaires » a pour but d'en faire la première zone d'accueil et de croissance de l'écosystème CleanTech. Cette infrastructure de 4.000 m² constituera le « cerveau » du campus avec des espaces de bureaux, de coworking, des zones collaboratives, des salles de réunion, des espaces de conférence et un incubateur dédié aux startups du secteur de la transition énergétique.

Les études sont en cours. Le chantier débutera fin 2025 pour une durée d'un an.



- La Centrale

La "Centrale" représentera le centre névralgique de l'écosystème. Dans cette surface de 14.000 m², on trouvera des ateliers semi-industriels mutualisés, conçus pour les entreprises, PME et startups actives dans la construction, le réemploi et la circularité.



Les études ont d'ores et déjà débuté, la mise en service est prévue pour 2029.

- Hall industriel « F35 » – site de la SONACA

En 2021, après la décision du gouvernement Michel d'acquérir 34 appareils de combat américains F-35, le Gouvernement fédéral a approuvé la création d'un mécanisme pour financer les investissements nécessaires pour la fabrication de pièces importantes du F35 par les équipementiers de notre pays pendant 15 ans et ce pour plusieurs centaines d'avions.

Cet accord avec le constructeur américain demandait des investissements importants de la part des industriels, notamment pour acquérir les technologies de fabrication.

En ce qui concerne la SONACA, cela a nécessité la construction d'un nouveau hall sur le site de Gosselies et l'acquisition de machines.

Dans ce cadre, Igretec a été sollicitée afin de concevoir, d'étudier et de construire le hall d'assemblage qui occupera une surface au sol de plus de 6.500 m², sur un terrain appartenant à la SONACA.

Les travaux ont débuté en août 2022 et se sont terminés en juin 2024.

L'investissement est supporté par la SONACA.



- Hub d'innovation et de formation numérique et technologique « A6K/E6K »

Via le Plan National pour la Reprise et la Résilience, Igretec, en sa qualité de développeur immobilier, bénéficie de subsides pour la rénovation et l'extension du hub A6K-E6K (Advanced Engineering Center). D'ici 2026, les activités de ce hub technologique et numérique vont pouvoir se déployer dans de nouveaux espaces sur une surface totale de 60.000 m².

Ce hub d'innovation a pour vocation de devenir un centre multidisciplinaire dédié aux sciences de l'ingénierie et du numérique centralisant, en un même lieu, des entreprises, des startups, des organismes



d'enseignement supérieur ainsi que des centres de recherche et de formation afin de stimuler l'innovation et la création.

Le permis a été octroyé en mai 2024, les travaux ont débuté pour se finaliser en août 2026.

- Hôtel faisant face au siège social d'IGRETEC

En 2023, Igretec a fait l'acquisition de l'hôtel situé au coin de la rue du Poirier et du Boulevard Mayence à Charleroi, un projet mixte y sera développé.

1.1.2. LES NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

De façon à maintenir une offre de terrains diversifiée et de qualité, de nouveaux Parcs d'Activités Économiques (PAE) sont en cours de développement.

- Extension du PAE de Beaumont

Le PAE de Beaumont sera agrandi de quelque 16 hectares. L'arrêté de reconnaissance du périmètre a été obtenu en novembre 2023. Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension sont en cours et les travaux sont prévus pour 2026.



- Microzone Surschiste

Afin de satisfaire à des besoins plus spécifiques, des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, un Parc d'Activités Economiques de petite superficie a été mis en œuvre à Fontaine-L'Evêque : la Microzone Surschiste.

Les permis d'urbanisme des premières entreprises désirant s'y implanter ont été octroyés.



- Microzone Gran Ban – Sainte-Pauline

Une seconde microzone, appelée Grand Ban-Sainte-Pauline, est en cours de construction à Farciennes.



Le site, une ancienne friche assainie par la commune, verra la zone Ouest achevée fin 2024 et la zone Est en 2025.

- Microzone Trésignies

La microzone Trésignies, qui couvre une superficie de 2,8 hectares, sera rénovée pour accueillir des fonctions économiques, résidentielles et culturelles. La mobilité douce sera favorisée par des ouvertures dans le mur d'enceinte et un parc paysager renforcera l'attrait du site.



reconnaissance a été rendu en octobre 2024.

Concernant le développement des activités économiques, le décret relatif au développement des Parcs d'Activités Economiques exige la préparation préalable d'un dossier de reconnaissance du site incluant d'autres bâtiments adjacents à la Caserne Trésignies.

Ce dossier a été soumis à la Région wallonne en mai 2023. L'arrêté

- Le Parc d'Activités Economiques « Confluence Porte Ouest »

Un dossier de reconnaissance pour un nouveau parc d'une superficie de 30 hectares, dans le cadre de la reconversion du site de la Porte Ouest (Dufenco-Carsid), sera soumis à la Région wallonne fin 2024.

- Microzone « Le Martinet »



Ancienne exploitation minière dont la cessation définitive des activités a eu lieu en 1979, le site du Martinet à Monceau-sur-Sambre est un vestige important du passé industriel et minier de Charleroi et un lieu de développement touristique porteur.

Un plan guide a défini les orientations pour son évolution, incluant la création d'une microzone économique axée sur l'agroalimentaire et l'artisanat, en lien avec la dynamique Food-C.

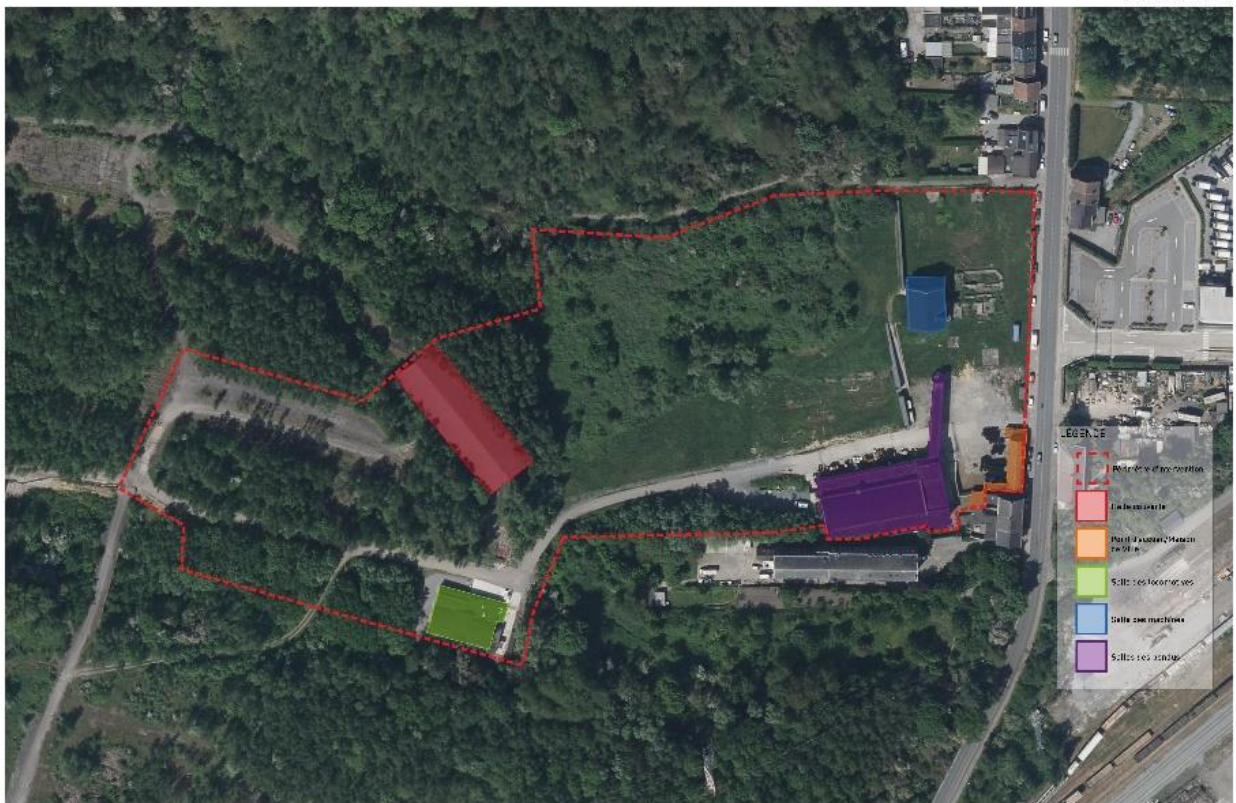
Igretec a été mandatée par la Ville de Charleroi pour développer une

microzone d'activité économique sur 4,9 hectares et en assurer la gestion immobilière future.

Le dossier de reconnaissance économique sera soumis fin 2024.

MICROZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU MARTINET

Ju 9 2024
Monceau-sur-Sambre



- Les requalifications de l'Aéropole et de Courcelles

S'il est important de développer de nouveaux Parcs d'Activités Economiques, il convient également d'accorder une attention particulière à la requalification des anciennes zones dont la conception et les aménagements ne cadrent plus avec les standards actuels et les attentes des entreprises.

L'enjeu est particulièrement important pour notre région dont la très grande majorité des Parcs d'Activités Economiques ont été mis en œuvre il y a plus de vingt ans.

C'est dans cet objectif que deux sites stratégiques, l'Aéropole et le PAE de Courcelles, ont bénéficié de travaux de requalification, dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020.

Datant du début des années nonante, le parc logistique de Courcelles regroupe une cinquantaine d'entreprises employant près de 2.000 personnes parmi lesquelles Johnson & Johnson, Interwaffels, etc. Sa requalification revêt un caractère d'autant plus stratégique que le développement du secteur du transport et de la logistique est un axe prioritaire de développement économique pour la Wallonie et pour Charleroi Métropole en particulier.

L'Aéropole constitue quant à lui l'un des principaux moteurs du redéploiement économique de la région de Charleroi. Mis en œuvre au début des années nonante, il compte aujourd'hui, sur une superficie de 100 hectares, plus de 170 entreprises occupant presque 5.000 travailleurs dans des secteurs tels que les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication, l'aéronautique, l'industrie technologique ou les services aux entreprises.

La forte croissance des entreprises du Biopark, qui s'accélérera encore avec les développements immobiliers en cours, l'arrivée de l'EU Biotech School ainsi que le redéploiement du site de Caterpillar font de l'Aéropole un pôle majeur de l'économie wallonne qui rayonne aujourd'hui bien au-delà de nos frontières et véhicule à l'international l'image d'excellence de notre région.

L'impact du vieillissement et la dégradation des infrastructures y sont donc particulièrement préjudiciables.

Les travaux qui se sont terminés fin 2023 ont consisté principalement en la réfection des voiries, l'aménagement de trottoirs sécurisés, voire de pistes cyclables, des aménagements paysagers et la réalisation de zones de stationnement camions et voitures sécurisées.

Ces projets avaient en effet pour objectif d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers, d'offrir aux entreprises implantées et à leurs employés un cadre de travail et de vie agréable qui leur permette d'exercer et de développer leur activité dans les meilleures conditions et d'œuvrer au développement de la région par la consolidation et la création d'emplois.

A la suite du projet de requalification de l'Aéropole, la SOWAER, BSCA, les TEC et Igretec ont créé un groupe de travail afin de monter un projet de hub multimodal. La création de ce hub mutualisé entre l'Aéropole et l'Aéroport permettrait d'apporter une solution commune en termes d'infrastructures et de mobilité. Il s'agit d'un véritable « Pôle d'échanges » où plusieurs moyens de déplacements se rencontrent, bénéficiant à la fois aux usagers de l'Aéropole et des zones d'activités voisines ainsi que de l'Aéroport, grâce à une perméabilité entre les deux sites.

1.2. Consolider nos partenariats immobiliers, développer de nouveaux partenariats (publics et/ou privés), en envisageant de nouveaux modes de gestion

Quatre partenariats stratégiques ont été conclus afin d'offrir un levier pour la mise en œuvre et le développement de projets économiques et immobiliers d'envergure.

1.2.1. SODEVIMMO

SODEVIMMO SA qui a été créée sous le statut de Fonds d'Investissement Immobiliers Spécialisés (FIIS), dont le capital est détenu par Igretec, Wallonie Entreprendre et ETHIAS, a pour objet principal la construction de bâtiments dédiés au secteur des biotechnologies sur l'Aéropole (BIOTECH 5,...).

La gestion de la société et la commercialisation des infrastructures sont assurées par Igretec.



1.2.2. SORESIC

La SORESIC (Société de Reconversion des Sites Industriels de Charleroi) est une structure créée lors de la reprise de l'ancien site de Caterpillar. L'actionnariat est partagé entre Igretec (51 %) et Wallonie Entreprendre (49 %). L'objectif est d'unir les atouts des deux opérateurs publics afin de mener à bien les projets de reconversion de sites emblématiques.

1.2.2.1 Site de Gosselies (ex Caterpillar)



Un plan guide visant à définir les grands principes de redynamisation du site a été soumis aux autorités régionales et communales. Un appel au marché vient d'être lancé pour la zone dédiée à la logistique.

Le site se redéployera autour de 3 secteurs : le loisir/entertainment, la biotechnologie et le secteur du transport et de la logistique à valeur ajoutée.

Les études liées aux aspects dépollution et démolition ont été lancées.



1.2.2.2 Site de la Porte Ouest

Le 30/04/2020, le Gouvernement wallon a confié à Wallonie Entreprendre la mission de négocier l'acquisition des terrains désaffectés de CARSID à Charleroi, avec la SORESIC comme acquéreur.

L'acquisition se fera par étapes, selon un calendrier respectant les contraintes, notamment liées à l'assainissement du site réalisé par le propriétaire actuel.

1.2.3. Les rives de Charleroi

Igretec et la SNCB ont conclu un accord de collaboration fixant les missions et responsabilités de l'aménagement des parcelles SNCB aux abords immédiats de la gare de Charleroi-Central.

Cette convention de collaboration concrétise une étape importante pour l'avenir du site du Tri Postal qui a été retenu dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience soutenu financièrement par l'Europe.

Un contrat cadre a été conclu entre A6K et Igretec pour définir les droits et obligations respectifs dans la mise en œuvre du projet.



1.2.4. SONACA

En juin 2023, un nouveau contrat de bail a été signé entre SONACA et Igretec. Celui-ci annule et remplace bon nombre de conventions dont la principale datait de 1979, année d'acquisition du site par Igretec.

Ce nouveau modèle définit un plan pluriannuel d'investissement et de rénovation du site.

1.3. Développement du In House

Depuis 2011, Igretec remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier des missions via des collaborations « In House ».

Le capital d'Igretec est constitué de 192 associés (chiffre arrêté au 05/09/2024), dont 107 communes. A ce jour, 120 nouveaux associés ont rejoint le capital d'Igretec. Pour l'année 2024, nous comptabilisons 3 nouvelles demandes d'adhésions qui ont été acceptées par le Conseil d'Administration (CA). Il s'agit du CPAS de FRASNES-LEZ-ANVAING, du Port Autonome de Charleroi et de l'ASBL EU BIOTECH Campus.

D'autres demandes, en cours de traitement, pourraient être soumises au Conseil d'Administration en ses séances d'octobre et de décembre 2024.

Depuis 2011, nos associés nous ont sollicités à 1954 reprises.

Afin de présenter les nombreuses références du Bureau d'Etudes, les métiers disponibles en « In House », ainsi que les avantages liés à ce type de collaboration, il est prévu de proposer une rencontre à l'ensemble des associés de l'Intercommunales. Cette rencontre aura également pour objectif d'accompagner les associés dans leurs projets.

1.4. Poursuivre nos actions de promotion du territoire

Cette année encore, de nombreuses actions ont été menées afin d'assurer la promotion du territoire de Charleroi Métropole. Les différents canaux de communication de Charleroi Métropole (newsletter, sites web et réseaux sociaux) contribuent à cet objectif.

Notre offre immobilière et nos projets ont été mis en valeur au travers de publications presse, publicitaires ou encore via divers événements.

Nous avons notamment :

- Préparé la réunion des forces vives du territoire à l'occasion d'une conférence phare : le Rendez-vous de Charleroi Métropole ;



- Organisé le lancement du chantier du Hub Logistique Circuit Court de Charleroi Métropole ;
- Eté partenaires à l'organisation du 1^{er} Marathon de Charleroi Métropole.



Enfin, les opportunités de développement en matière d'énergie circulaire et d'efficacité énergétique à Charleroi Métropole ainsi que le savoir-faire d'Igretec ont été présentés lors d'une conférence au MIPIM, événement international immobilier, qui s'est déroulé à Cannes en mars 2024.



1.5. Développer nos références à travers les partenariats

Les offres que nous avons réalisé au cours des dernières années, en association avec des entreprises ou opérateurs économiques, nous ont permis de travailler en partenariat avec des bureaux d'études privés, tant en architecture qu'en techniques spéciales ou en stabilité mais également ayant des expertises spécifiques dans des domaines variés tels que l'ergonomie, l'inclusivité ou l'environnement (biosourcé, cycle court, économie circulaire).

Cette année a été consacrée à la réalisation concrète du RenoWatt de Charleroi pour lequel nous avons obtenu tous les permis et débuté les chantiers. Elle a également été marquée par le début du dossier du Foyer Fontainois en partenariat avec les bureaux d'études locaux Arch Vision, SL+ et Pirnay.

Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
1.1. Poursuivre et consolider nos développements				
1.1.1. Les Bâtiments				
Biotech 4	100%		100%	100%
Ecopole	20%	80%	10%	20%
Caserne Trésignies	35%	60%	25%	35%
La Marmite **	35%	60%	25%	35%
Biotech 5	60%	100%	25%	70%
Hub Logistique **	80%	100%	25%	80%
Les Vestiaires **	20%	65%	10%	20%
La Centrale **	15%	30%	10%	15%
Hall industriel "F35" - site de la Sonaca **	100%		75%	100%
Hub d'innovation et de formation numérique et technologique « A6K/E6K » **	25%	50%		25%
1.1.2. Les Parcs d'Activités Economiques				
Extension du PAE de Beaumont ***	40%	60%	30%	40%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline ***	60%	75%	50%	60%
Requalification de l'Aéropole	100%		100%	
Requalification du PAE de Courcelles	100%		100%	
Microzone Trésignies **	10%	20%		10%
Le parc d'activités économiques "Confluence Porte Ouest" **	0%	10%		0%
1.3. Développement du In House				
Nombre de nouvelles demandes reçues (120/an)	120	120	166	84
Nombre conventions "In House" signées (80/an)	80	80	140	116
1.5. Développer nos références à travers les partenariats				
Nombre d'offres en partenariat ***	5	5	7	3
* Valeur au 1/10/2024				
** Ajout				
*** Objectifs 2024 et 2025 revus				

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique

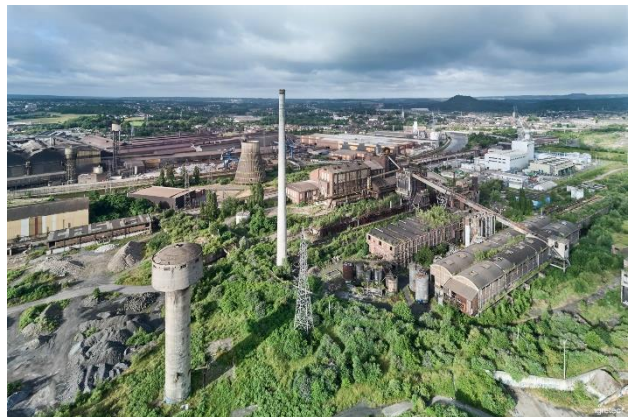
2.1. Faciliter la transition énergétique des communes de Charleroi Métropole et accompagner des projets de développement durable

Igretec participe activement à la politique énergétique pour le développement durable, tant en accompagnant les communes dans leurs démarches de transition qu'en participant ou en facilitant le développement de projets.

Le contexte de crise énergétique et climatique que nous vivons renforce nos ambitions de nous inscrire comme acteur de référence dans la transition énergétique.

2.1.1. District CleanTech et projet « ASCEND » sur la Porte Ouest

Un projet emblématique de redéploiement énergétique de Charleroi est le développement du District CleanTech sur une superficie de 40 hectares au sein des 120 hectares de la Porte Ouest. Cette réhabilitation de site industriel permettra d'accueillir un réseau d'acteurs (start-ups, entreprises, centres de recherche, universités, ...) à la pointe en termes d'énergie renouvelable ou de technologies qui contribuent à la transition énergétique, à la circularité ou à la rénovation du bâti.



Dans le cadre du projet « ASCEND », Igretec réalisera la stratégie énergétique à l'échelle du site pour coordonner les différentes initiatives projetées.



2.1.2. Plan bornes

Aux côtés des 7 autres intercommunales wallonnes, Igretec participe au « plan bornes » wallon. Cette initiative vise à déployer des bornes électriques de recharge sur tout le territoire wallon.

Les phases de cartographie et de concertation avec les communes, visant à définir les emplacements précis pour ces bornes, sont clôturées. Le cahier des charges a été élaboré et soumis aux autorisations d'usage.



2.1.3. LUNÉfil

Igretec s'inscrit comme partenaire dans le projet Interreg VI « LUNÉfil » (reconnectons-nous à la nuit avec une Lumière Urbaine Naturelle et Économe) qui porte sur la sobriété lumineuse. Ce projet, mené en étroite collaboration avec des communes du bassin transfrontalier de la Sambre (françaises et wallonnes), a pour objectif de mener une réflexion profonde sur l'éclairage dans les espaces publics et son impact sur l'environnement et la biodiversité nocturne. Cette démarche s'accompagne de nombreuses actions de sensibilisation, guides de bonnes pratiques et recommandations issues de la recherche.

2.1.4. Politique Locale Energie et Climat

Dans la continuité de son engagement en faveur de l'énergie et du climat, la candidature d'Igretec avait été acceptée dans le cadre de l'appel à projet POLLEC, et ce afin de renforcer l'accompagnement des communes désireuses de bénéficier d'un soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre et le monitoring de leur Plan d'Action Energie Durable et Climat. La volonté de l'Intercommunale est également de pouvoir faire bénéficier d'autres communes de Charleroi Métropole de moments d'échange et ainsi assurer un développement énergétique coordonné et vertueux au niveau du territoire.

La transition énergétique, mais encore...

Igretec participe à de nombreux projets à caractère énergétique sur le territoire de Charleroi Métropole.

Dans le domaine de l'énergie thermique, IGRETEC collabore également au projet « AqWaRio » avec la SPGE et la SWDE. Celui-ci a pour but de développer l'aquathermie et la riothermie en Wallonie.

Le développement des énergies renouvelables se poursuit donc, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, conformément au plan Air Climat Energie (approuvé en date du 21 mars 2023 par le Gouvernement wallon) qui vise notamment le doublement de la production d'énergies renouvelables pour 2030 et la sortie complète des énergies fossiles à l'horizon 2050.

Igretec intègre également systématiquement la dynamique "développement durable" aux projets d'investissements futurs (Parcs d'Activités Economiques et bâtiments), afin de mieux maîtriser la consommation énergétique du parc immobilier, d'augmenter son attractivité et de contribuer à optimiser la compétitivité des entreprises et l'autonomie énergétique des autorités locales.

2.1.5. Explorer les synergies entre la Direction du développement économique, territorial et stratégique et les services énergétiques Igretec

Igretec, au travers de sa filiale CENEO (Intercommunale de financement de projets à caractère énergétique) se positionne comme partenaire dans le développement de différents projets énergétiques (éoliens, photovoltaïques, biométhanisation, stockage, géothermie, réseau de chaleur, etc.) pour engager et accompagner les acteurs dans la transition énergétique. La Direction du développement économique, territorial et stratégique s'occupe de l'initiation stratégique de projets à caractère énergétique, disposent d'une vue globale et cohérente sur les parcs d'activités économiques et assurent ensuite un relais vers les équipes de CENEO pour le financement et la mise en œuvre de ces projets.

Le PAE de l'Ecopole, avance dans ce sens, notamment via un méga champs solaire sur plus de 13 ha pour lequel un permis a été accordé en septembre 2024, en partenariat avec W3 Energy, filiale de CENEO. Cette production locale d'électricité verte s'inscrira dans un processus de partage d'énergie sur le PAE de l'Ecopole. La possibilité de développements énergétiques sur les sites marginaux des PAE et en zones urbaines et rurales est également à l'étude.

Un autre exemple concret de cette synergie est le projet ZELDA, Igretec y participe depuis plusieurs années. Il porte sur le déploiement de Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) au sein des Parcs d'Activités Economiques (PAE). Ce programme est passé en 2021 dans la phase « ZELDA CUBE », en vue d'accélérer la transition énergétique des parcs wallons, au travers notamment du déploiement de compteurs communicants. Sur les 30 PAE du programme wallon, 5 ont été retenus sur le territoire d'Igretec (Fleurus-Farciennes, Fleurus-Heppignies, Aéroport, Jumet et Courcelles) et ont fait l'objet d'une analyse multicritère (efficacité énergétique, mobilité, production renouvelable, Smart Grid et coopération).

La phase de mise en œuvre de ces CER est à présent possible grâce à l'arrêté du Gouvernement wallon datant de mars 2023 qui permet l'éclosion de projets de partage d'énergie.

Les équipes d'Igretec et de CENEO, via sa filiale NEOPARK, ont commencé à rencontrer les entreprises de nos PAE afin d'équiper les parcs d'installations de production énergétique, préalable nécessaire à la mise en place de CER.

Au travers du programme ZELDA, ce sont environ 75 entreprises de nos PAE qui favoriseront leur autonomie énergétique et profiteront de gains financiers grâce à ces activités de partage d'énergie.

2.2. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'Igretec, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : Igretec prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, Igretec peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, et 12 Villes et Communes ont adhéré à ce service.

2.3. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 310 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2023-2026)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

De nouveaux marchés ont été lancés et attribués à l'automne 2023 pour assurer la fourniture d'énergie jusqu'au 31 décembre 2026 aux adhérents publics qui la composent.

Fort de leur expertise en suivi de marché, CENEO a fixé en février dernier les prix pour l'ensemble de ses lots (sauf l'éclairage public) et jusqu'à fin 2026, à un prix ultra compétitif. L'ensemble des adhérents publics sont dès lors à nouveau protégés pendant trois ans de toute hausse des prix de l'énergie !

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

2.4. Investissement dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, Igretec, par le biais de CENEO, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter de nombreux projets dans les filières renouvelables (éolien, photovoltaïque, biométhanisation, bio CNG, etc.) en région wallonne. Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, Biogaz Saint Roch, Cerwal, Neovia, Neopark et W³ Energy.

Pour Igretec, sur le plan stratégique 2023-2025, ce n'est pas moins de 3.000.000 € qui ont été investis dans des outils de production d'énergie, en plus de 5.000.000 € investis sur les périodes 2017-2019 et 2020-2022.

A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément aux ambitions wallonnes et européennes.

2.5. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action interne en faveur du Développement Durable

En tant qu'acteur majeur du territoire, Igretec investit dans le caractère durable de ses actions, de ses métiers et de son organisation interne. L'Intercommunale entretient une dynamique collective, multi-métiers autour d'un objectif commun pour encourager le développement durable.

Un plan d'actions développement durable a été élaboré afin de lister et prioriser les actions en vue de réduire l'impact environnemental des PAE, des bâtiments existants et futurs, et des activités d'Igretec de façon générale.

Des projets concrets ont d'ores et déjà été lancés. A titre d'exemple, citons :

- la mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'énergie ;

- le développement de la mobilité douce pour le personnel d'Igretec (plateforme de co-voiturage, vélos électriques partagés, station d'accueil sécurisée et de recharge pour vélos et trottinettes électriques) ;
- la mise en service d'une centaine de points de recharge électrique sur les sites d'Igretec ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur une dizaine de bâtiments ;
- les audits énergétiques des infrastructures d'accueil qui se poursuivent et dont les travaux d'amélioration qui en découlent ont d'ores et déjà été budgétisés ;
- le projet pilote d'éco-pâturage pour l'entretien d'une partie des espaces verts situés autour du bâtiment Artémis ;
- les projets d'agriculture urbaine.

Dans le cadre de la rénovation de la 2^{ème} aile de la Caserne Trésignies, Igretec a commandé un inventaire de réemploi en vue de réutiliser un maximum de matériaux existants in situ ou ex situ et ce dans le souci d'une meilleure valorisation possible des déchets de construction. Des clauses techniques spécifiques au réemploi ont ainsi été intégrées au cahier des charges et un coordinateur réemploi sera désigné pour accompagner l'entrepreneur sur ce chantier circulaire.

En outre, la candidature d'Igretec a été retenue dans le cadre de l'appel à projets du SPW intitulé « Vers des organisations durables ». Un plan d'action qui intègre toutes les dimensions du développement durable à travers le référentiel « ODD » a été établi définissant les 6 objectifs de développement durable suivants comme prioritaires :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être ;
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ;
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- ODD 15 : Vie terrestre ;
- ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ;
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les 6 ODD prioritaires, et les 25 actions qui en découlent sont mises en œuvre par 28 collègues volontaires répartis en 6 groupes de travail.

La semaine du développement durable a été l'occasion de présenter ce plan d'action aux collaborateurs d'Igretec et de les sensibiliser aux différents enjeux.



Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
2.1. Faciliter la transition énergétique des communes de Charleroi Métropole et accompagner des projets de développement durable				
Nombre de projets lancés**	8	11	5	8
2.2. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans		8	4
2.3. Centrale d'Achat d'Énergie				
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	1 nouveau projet en 3 ans		Abandon	Abandon
2.4. Développer le secteur de l'énergie renouvelable				
Mise en exploitation d'éoliennes	15 éoliennes en 3 ans		4	7
Mise en exploitation de stations au CNG	3 stations en 3 ans		0	0
Mise en exploitation d'installations de biométhanisation ***	1 installation biométhanisation en 3 ans		0	0
* Valeur au 1/10/20XX				
** Objectifs 2024 et 2025 revus				
** 3 projets à l'études à Leuze, Chimay et Dour				

Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole

3.1. Accompagner et coordonner les instances et projets de Charleroi Métropole

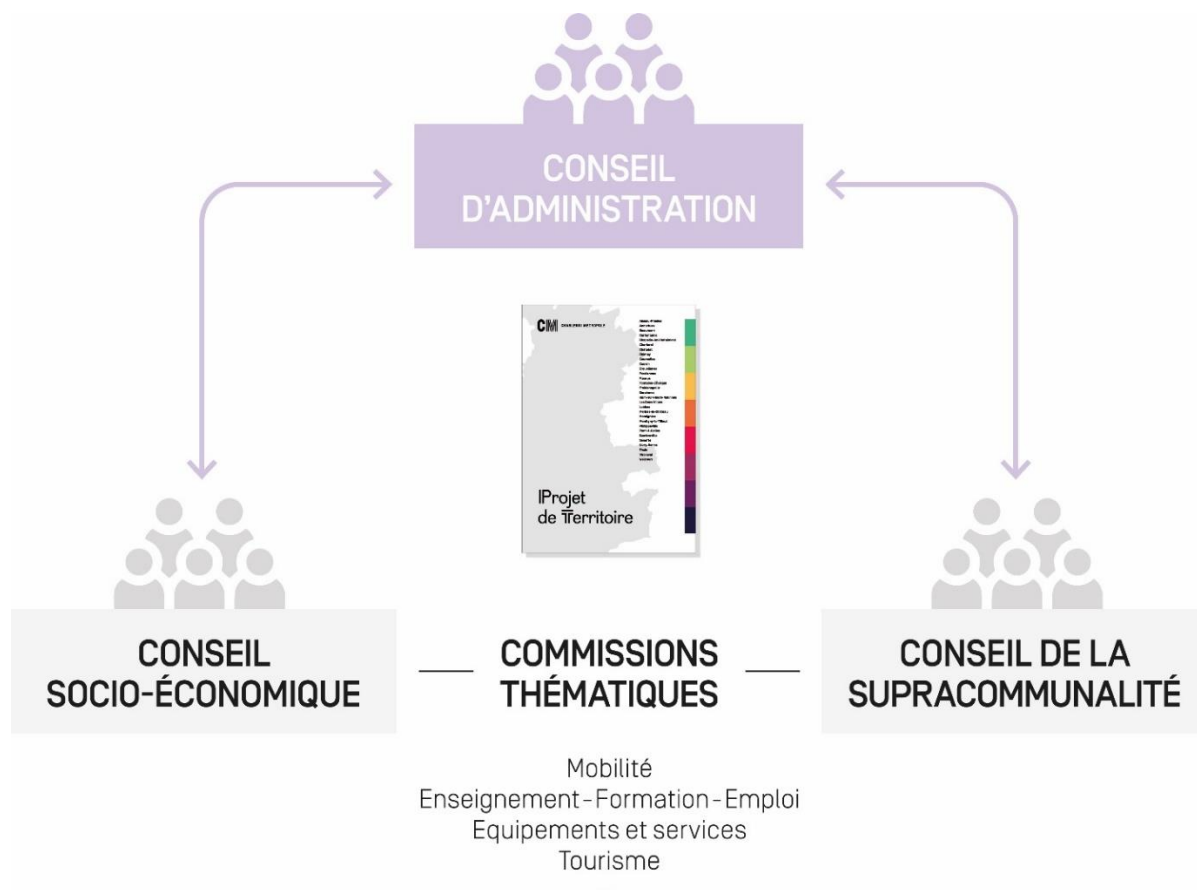
La dynamique supracommunale de Charleroi Métropole s'est structurée depuis plusieurs années, au départ d'une volonté des villes et communes et des acteurs socio-économiques du bassin de vie de se doter d'un lieu d'échange et de coordination, ainsi que d'une vision partagée du développement socio-économique et territorial.



Depuis le début, Igretec soutient cette initiative, offrant une cellule de coordination et mobilisant ses compétences internes (aménagement, environnement, énergie, smart région, etc.).

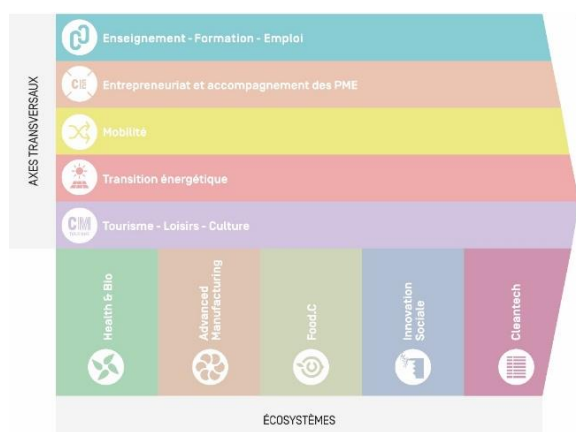
En septembre 2023, une étape importante a été franchie, avec la constitution d'une Société Coopérative Charleroi Métropole, rassemblant les élus et forces-vives au sein d'une même coupole et donnant lieu à une réorganisation des Conseils et Commissions thématiques. En tant qu'actionnaire majoritaire, Igretec a réaffirmé son soutien à la dynamique et poursuit son rôle de gestionnaire de la structure.

La réunion du Comité de Développement Stratégique et de la Conférence des Bourgmestres en un Conseil d'Administration unique consolide les coopérations et favorise l'élaboration d'une vision commune entre les secteurs économiques, sociaux et le monde politique. Cette initiative vise à renforcer la position de Charleroi Métropole à l'échelle wallonne, belge et européenne, ainsi qu'à soutenir la réalisation de projets ambitieux, s'inscrivant dans les principes fondateurs de la dynamique métropolitaine et dans le cadre défini par le Projet de Territoire.



Les travaux et actions initiés ont été poursuivis, tout en actualisant les priorités stratégiques pour le développement socio-économique et territorial de Charleroi Métropole. Il s'agit notamment de :

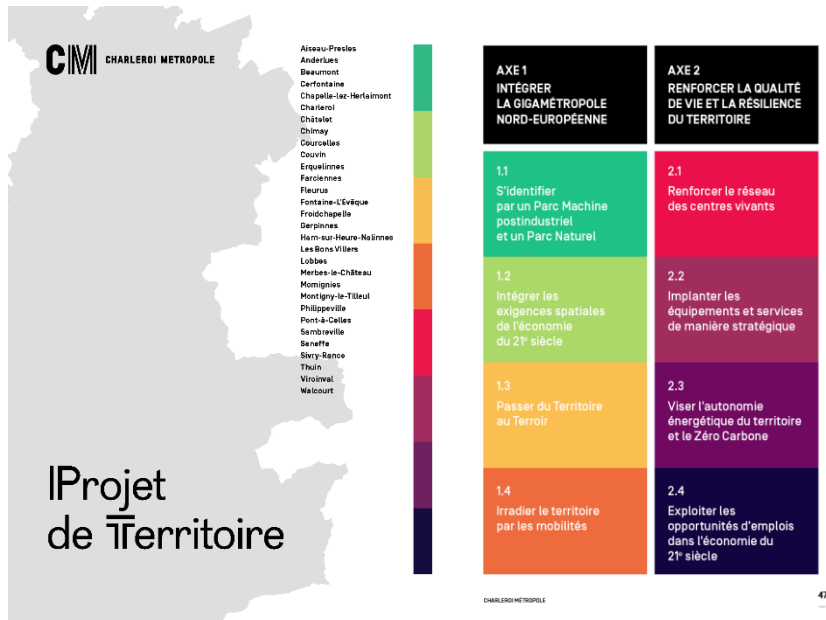
- Développer l'attractivité territoriale de notre région : en plus de l'évolution du site web et d'une plus grande présence sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram), le 1^{er} Marathon de Charleroi Métropole a mis en lumière les attraits touristiques de la région à l'échelle internationale. Sur le plan économique, une candidature a été déposée pour organiser une rencontre européenne des agences de développement.
- Mettre en réseau les élus et forces vives du territoire : fin 2023, de nouvelles instances ont été créées. Les Commissions ont été réorganisées et de nouvelles ont été formées pour mieux suivre la stratégie et les actions de Charleroi Métropole. A cette occasion, une brochure « Etat des lieux et perspectives » a été réalisée.
- Proposer des ateliers d'information et d'échanges avec différents partenaires qui portent notamment sur le monitoring mobilité, les réseaux de chaleur, l'appel à projets Smart Region, le Duo for a Job, le schéma directeur touristique, le Conseil'haies, etc.
- Défendre les intérêts stratégiques de notre territoire dans des dossiers importants : interpellation du Gouvernement wallon sur l'ancrage local des activités de l'Incubateur wallon de l'Economie sociale, sur la sélection des GAL wallons et sur le projet de rapprochement des outils publics de soutien à l'entrepreneuriat. Des avis ont été émis sur le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole dans le cadre de l'enquête publique.
- Assurer la coordination transversale des projets dans le cadre de la programmation FEDER/FSE 2021-2027 et des opportunités de financement liées au Plan de relance : Charleroi Métropole et Igretec assurent le rôle de chef de file pour plusieurs portefeuilles de projets FEDER. Le soutien dans la recherche de financement des projets en lien avec les priorités stratégiques de Charleroi Métropole a été poursuivi.



**VERS UN
TERRITOIRE
DYNAMIQUE
ET RÉSILIENT**

3.2. Piloter de la mise en œuvre du Projet de territoire de Charleroi Métropole et s'inscrire comme partenaire privilégié auprès de nos Villes et Communes

Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole vise à instaurer une vision commune et une stratégie de développement territorial pour les 30 communes qui composent le bassin de vie métropolitain. Il couvre divers domaines tels que le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire, les équipements et services, l'environnement, l'énergie et le tourisme. Il vise à renforcer la cohésion et la



synergie entre les acteurs locaux, tout en promouvant une dynamique de développement territorial forte et innovante.

L'ambition à long terme est de rendre la région attrayante et résiliente, d'améliorer la qualité de vie et de relever les défis économiques du 21^{ème} siècle, tels que la création de centralités, la promotion de la biodiversité et l'implantation de services adaptés.

Largement diffusé auprès des villes, des communes et

des acteurs locaux, le Projet de Territoire offre un cadre de référence pour le développement de projets concrets, tant au niveau local que supracommunal. Sa mise en œuvre repose principalement sur l'ingénierie de projets territoriaux, le renforcement des partenariats, le soutien aux porteurs de projets, et la diffusion d'informations stratégiques.

Au quotidien, Igretec assure l'opérationnalisation du Projet de Territoire par la coordination, le suivi et le développement de projets structurants. Citons, à titre d'exemple, quelques projets menés en 2023-2024 :

- Passer du Territoire au Terroir (O.S. 1.3) : renforcer et développer la filière agroalimentaire locale
 - Objectif : relocalisation du secteur agroalimentaire et développement de filières cohérentes.
 - Actions : à moyen terme, l'écosystème Food.C ambitionne d'accélérer la transition alimentaire de Charleroi Métropole en devenant un hub d'innovation et de développement durable dans le secteur agroalimentaire. La dynamique Food.C rassemble les entreprises, chercheurs, agriculteurs, et organisations en veillant plus particulièrement aux aspects liés à la production, à la transformation et à la distribution alimentaire à l'échelle de la métropole. Igretec soutient la stratégie déployée Food.C en développant des infrastructures stratégiques telles que le « Hub logistique », l'incubateur alimentaire urbain « La Marmite », et la microzone « Le Martinet ».
- S'identifier par un Parc Machine postindustriel et un Parc naturel (O.S. 1.1)
 - Objectif : développer le tourisme, les loisirs, le sport et la culture sur le territoire.
 - Actions : Igretec coordonne le Schéma directeur touristique de Charleroi Métropole, lequel rassemble des projets-clés articulant différents acteurs du tourisme, des loisirs et de la culture. On citera notamment : la création du *Chemin de l'Eau d'Heure*, des projets de tourisme fluvial/fluvestre; le développement d'un centre d'accueil attaché à la création, à terme, d'un *Pôle sport et loisirs* (communes de Fleurus et Farciennes), etc.

- Aménagement du territoire : reconversion de friches industrielles (O.S. 1.1, 1.2, 2.3, 2.4)
 - Objectif : redynamiser des zones urbaines et créer de nouveaux emplois.
 - Actions : dans le cadre de ses missions d'aménageur public, Igretec contribue activement à la mise en œuvre du Maserplan de la Porte Ouest de Charleroi à travers divers projets : un nouveau modèle de caserne militaire, dit « Quartier du Futur » ; un campus pour PME dit « Confluence », dans lequel s'implantera le district « Cleantech » ; un parc métropolitain, construit autour de l'ancien haut fourneau 4 (HF4).
- Exploiter les opportunités d'emplois : développer des infrastructures d'accueil et mettre en exergue la formation (O.S. 2.4.)
 - Objectif : renforcer l'accès à l'infrastructure d'éducation, aux universités et hautes écoles.
 - Actions : Igretec est l'un des partenaires du développement du *Campus Charleroi Métropole*, pôle emblématique d'acteurs dans le domaine de l'enseignement supérieur et universitaire, de la formation, de la recherche scientifique et de l'information sur les métiers.
- Irradier le territoire par les mobilités (O.S. 1.4, 2.2) : déployer la multimodalité et les bornes de rechargement électrique
 - Objectif : améliorer les infrastructures de transport et promouvoir des modes de transport durables.
 - Actions : Igretec soutient la mise en œuvre du *Plan de Mobilité de Charleroi Métropole*. L'intercommunale coordonne, à ce titre, différents portefeuilles de projets d'intermodalité et de mobipôles, ainsi que le renforcement du réseau cyclable supracommunal.
- Viser l'autonomie énergétique du territoire et le Zéro Carbone (O.S. 2.3)
 - Objectif : accélérer l'autonomie énergétique et réduire l'empreinte carbone du territoire.
 - Actions : dans le cadre du projet POLLEC, Igretec soutient les programmes supracommunaux POLLEC (Plans d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat).
- Implanter des équipements et services de manière stratégique : soutenir les initiatives digitales (O.S. 2.2)
 - Objectif : Optimiser l'utilisation, la gestion et la mutualisation d'équipements technologiques.
 - Actions : Igretec travaille à la mise en place d'une centrale d'achats de solutions numériques pour l'ensemble des communes de Charleroi Métropole.

3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité

La démarche d'une étude de faisabilité ou d'opportunité, réalisée dès l'entame d'un projet, apporte une analyse exhaustive qui permet au maître d'ouvrage, de prendre les décisions les plus objectives possible au regard de plusieurs scénarii, mais également d'un phasage, d'un planning ou de la mise en lumière des contraintes et opportunités.

3.3.1. Études d'opportunité et de faisabilité

Nous réalisons d'initiative et pour notre propre gestion, des études destinées à améliorer chaque infrastructure présente sur le territoire. A titre d'exemple, un screening complet des zones résiduelles existantes non exploitables dans tous les PAE a été réalisée afin d'y envisager la pose d'installations photovoltaïques, pour limiter l'éparpillement des installations et apporter au parc une source d'énergie supplémentaire.

Pour le Port Autonome de Charleroi, nous réalisons une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un parking P+R le long de la voie d'eau dans le but de limiter une mobilité carbonée éparpillée, de connecter

les lieux de fonctions entre eux pour une gestion de la mobilité cohérente.

Dans la thématique énergétique et environnementale, Igretec réalise :

- une cartographie énergétique en partenariat avec IDEA et IDETA ;
- une stratégie énergétique à l'échelle de Charleroi Métropole ;
- une analyse des risques climatiques ;
- une étude de déplacement du cours d'eau l'Hiernelle ;
- un suivi dans la réalisation d'un inventaire des plantes et espèces invasives et exceptionnelles au sein de nos infrastructures.

Nous rédigeons également des analyses territoriales pour le Ministre de l'Aménagement du territoire, visant à encourager l'adoption de Schémas de Développement Communal pour optimiser l'espace et freiner l'étalement urbain. Ces rapports, rédigés de manière ciblée pour chaque territoire, apporteront une aide à la décision des communes.

De manière plus locale, nous avons été sollicités par des communes pour des opérations de développement urbain. Ces esquisses ont permis à la région d'en évaluer la faisabilité et, par la suite, ont permis à la commune de bénéficier de subsides spécifiques.

Nous suivons et analysons les différents appels à projets régionaux ou européens et accompagnons les communes dans l'élaboration des dossiers de candidature. A titre d'exemple, Igretec a guidé la candidature du Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dont le projet a été reconnu par les Autorités régionales. Elle accompagne à présent la mise en œuvre du parc via la faisabilité juridique, technique, financière et opérationnelle d'aménagements paysagers et touristiques, sur les 5 communes que compte l'emprise du parc.

Parallèlement, Igretec s'associe aux autorités publiques en faveur de la réhabilitation de friches à vocation régionale en faveur du développement économique de Charleroi Métropole. Citons l'exemple de la friche de Charleroi-Gosselies 1 pour laquelle la mise en œuvre des démolitions des anciens bâtiments Caterpillar ainsi que la dépollution du sol ont fait l'objet d'études de faisabilité préalables afin d'en évaluer les impacts financiers et temporels. Il en est de même pour la réhabilitation du « Gazomètre ».

L'Ecocentre fait également l'objet d'une étude de faisabilité quant à la programmation immobilière, les aménagements de voiries et d'espaces publics, ainsi que la mise en œuvre d'un bâtiment relais à destination des TPE/PME.

Toujours dans un souci de redynamisation économique, les opportunités de développement du site « Technopole Vilette », qui présente aujourd'hui une image largement dégradée malgré la présence d'entreprises à fortes valeurs ajoutées, ont été étudiées.

3.4. Le métier d'aménageur public

Forte de son expérience dans des métiers aussi diversifiés que le développement et la gestion immobilière, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et bien d'autres spécificités techniques, Igretec évolue vers une véritable structure multiservice et multisectorielle, pour répondre aux demandes de nos villes et communes affiliées, nos partenaires, et investit de façon plus importante dans des projets de grande ampleur, donnant ainsi l'indispensable impulsion au redéploiement de Charleroi Métropole.

Le métier d'aménageur public a pour objectif de concrétiser sur le terrain les politiques d'urbanisme décidées par les pouvoirs publics en coordonnant l'intégralité des procédures et des intervenants, de la programmation d'une partie d'un territoire à l'opérationnalisation d'un projet.

Tout au long de l'exécution des projets, Igretec assure la coordination et le pilotage de la mise en œuvre.

3.4.1. Les Rives de Charleroi

La Ville de Charleroi a confié à Igretec une mission visant le périmètre « Les Rives de Charleroi » d'une superficie globale de 30 hectares et incluant le périmètre du « Left Side Business Park ».



- Masterplan « tri postal, dalle de parkings et hôtel des chemins de fer »

En 2020, Igretec réalisait un masterplan opérationnel sur la zone du tri postal, de l'hôtel des chemins de fer et de la dalle de parkings situé entre les deux.



Ce masterplan constitue le document de référence pour l'aménagement du site.

Dans le cadre du Plan de relance pour la reprise et la résilience financé par la Commission Européenne, Igretec a obtenu une enveloppe budgétaire, afin de mettre en œuvre le projet A6K-E6K.

Les travaux se termineront en août 2026.

- Left Side Business Park

En 2021, le premier bâtiment abritant les bureaux de la FGTB (lot 2) a été mis en service. Les travaux pour la réalisation de la tour « Ohr!zons » (lot 5) sont actuellement en cours. Les autres projets sont en cours d'études, certains ayant déjà obtenu leur permis.

En parallèle, une étude mobilité sur le périmètre a également été réalisée.

3.4.2. Sambre Ouest

En janvier 2020, la Ville de Charleroi et Igretec ont établi une convention visant le périmètre intitulé « Charleroi Sambre Ouest », d'une superficie globale de 120 hectares, qui a fait l'objet d'un masterplan.



Source : Bouwmeester

En 2021, Igretec a lancé une étude d'intégration du nouveau stade de football du RCSC dans son futur environnement avec une attention portée sur les aspects urbanistiques, paysagers et environnementaux.

L'assainissement du site est en cours par la SPAQUE et devrait se terminer en 2025, les travaux pourront alors débuter.



3.4.3. Reconversion de la Porte Ouest

En juin 2023, la Ville de Charleroi a confié à Igretec la mission de mise en œuvre du masterplan Porte Ouest.

- Quartier du Futur



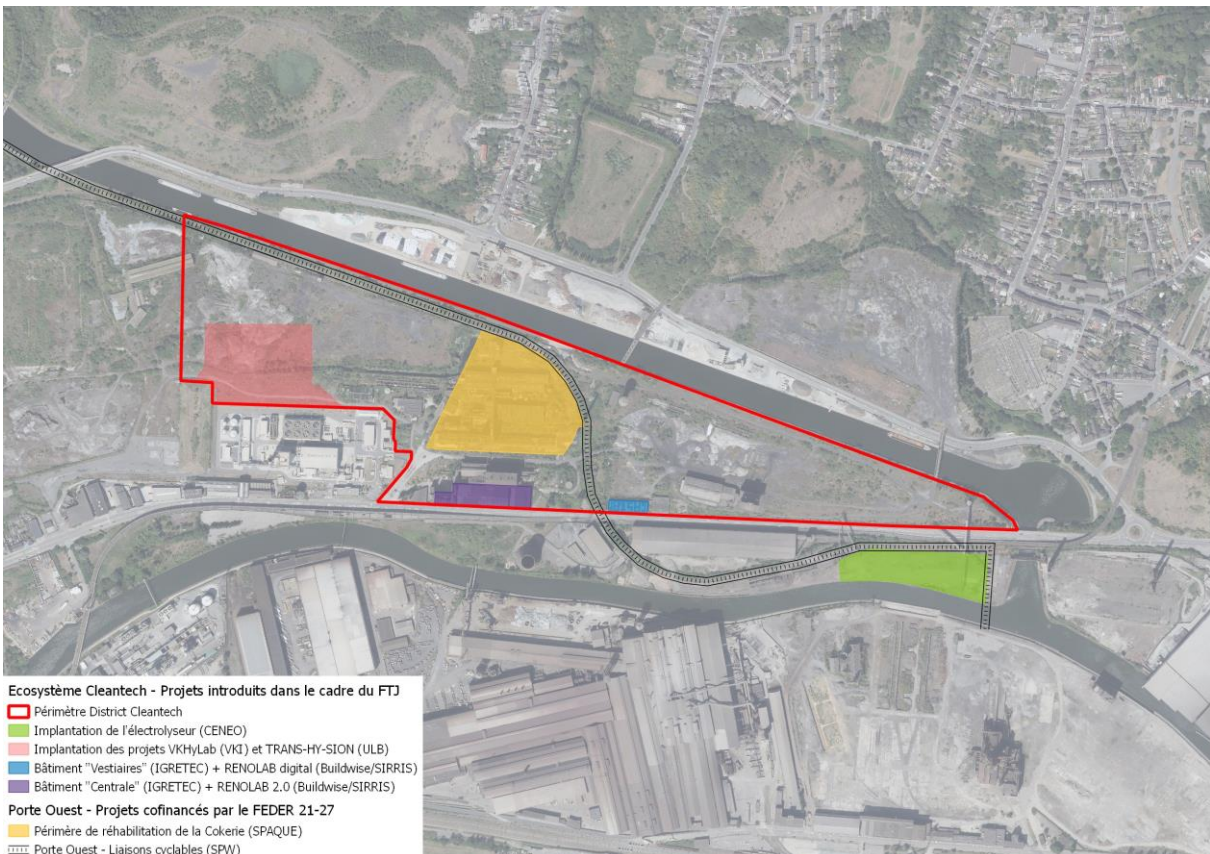
Le concept de nouvelle caserne « Quartier du Futur » vise le rééquilibrage géographique des militaires sur le territoire national. Il concrétise également un concept de coopération et de collaboration entre la Défense et le monde civil : partage d'expériences, de connaissances, de savoir-faire et d'infrastructures, selon une approche innovante et tournée vers l'avenir.

En juin 2023, la Défense confiait au bureau d'études Archipelago la mission de

conception d'un masterplan. Igretec a accompagné la Défense dans la réalisation de cette mission.

Le Quartier s'implantera sur une superficie de 30 hectares. Le début des travaux de construction est prévu pour 2028 et l'arrivée des premiers militaires vers 2030.

- District CleanTech



Le District CleanTech et les projets associés, localisés au cœur du futur campus Confluence, ont pour ambition de répondre aux différents enjeux de l'European Green Deal (Pacte vert pour l'Europe) et de structurer une démarche écosystémique visant à encourager la formation, l'innovation et l'incubation autour de trois thématiques :

- la transition énergétique ;
- la rénovation et construction durable ;
- la circularité.

Igretec, Sambrinvest et Wallonie Entreprendre ont décidé de créer la société « District CleanTech » qui aura pour objet de développer cet écosystème.

Dans le cadre de l'appel à candidature du Von Kharman Institute, les équipes ont promotionné avec succès la Porte Ouest et le District CleanTech comme destination de choix pour l'installation d'un centre de Tests à l'Hydrogène (VKHyLab).

Le 15 septembre 2023, le Conseil des Ministres marquait son accord sur la poursuite du projet « Hydrogen test facility for scientific and applied research » et sur le choix du site de Charleroi pour la construction du centre de tests.

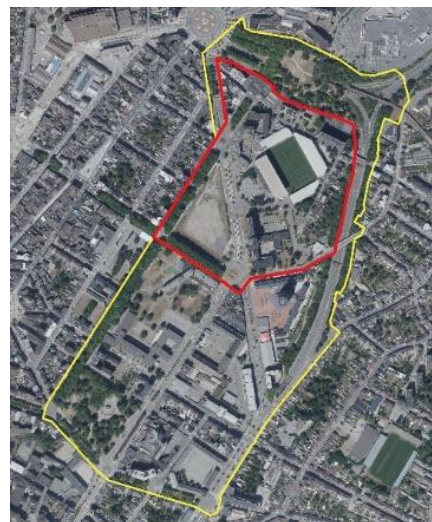
3.4.4. Requalification du Cadran Nord-Est

Alors que Charleroi poursuit son processus de transformation, la Ville a entamé des démarches pour confier à Igretec une nouvelle mission visant la redynamisation du périmètre du Cadran Nord-Est.

D'une surface de 46 hectares, le périmètre d'étude comprend trois îlots urbains, périmètre à haut potentiel en plein cœur de Charleroi et porteur de multiples symboliques, pour lesquels Igretec coordonnera la réalisation d'un masterplan par un bureau d'études externe.

Il comprendra un plan opérationnel pour la redynamisation et l'intégration de 3 îlots dans l'ensemble du Cadran en termes de mobilité, de besoins d'espaces publics et de prolongement de la trame verte de Charleroi :

- l'îlot « Zoé Drion », site de l'ancien hôpital civil ;
- le « Quartier du Stade », occupé par une partie des services de la Ville de Charleroi, le stade et la Polyclinique de l'ISPPC ;
- l'îlot « Rue de la Neuville ».

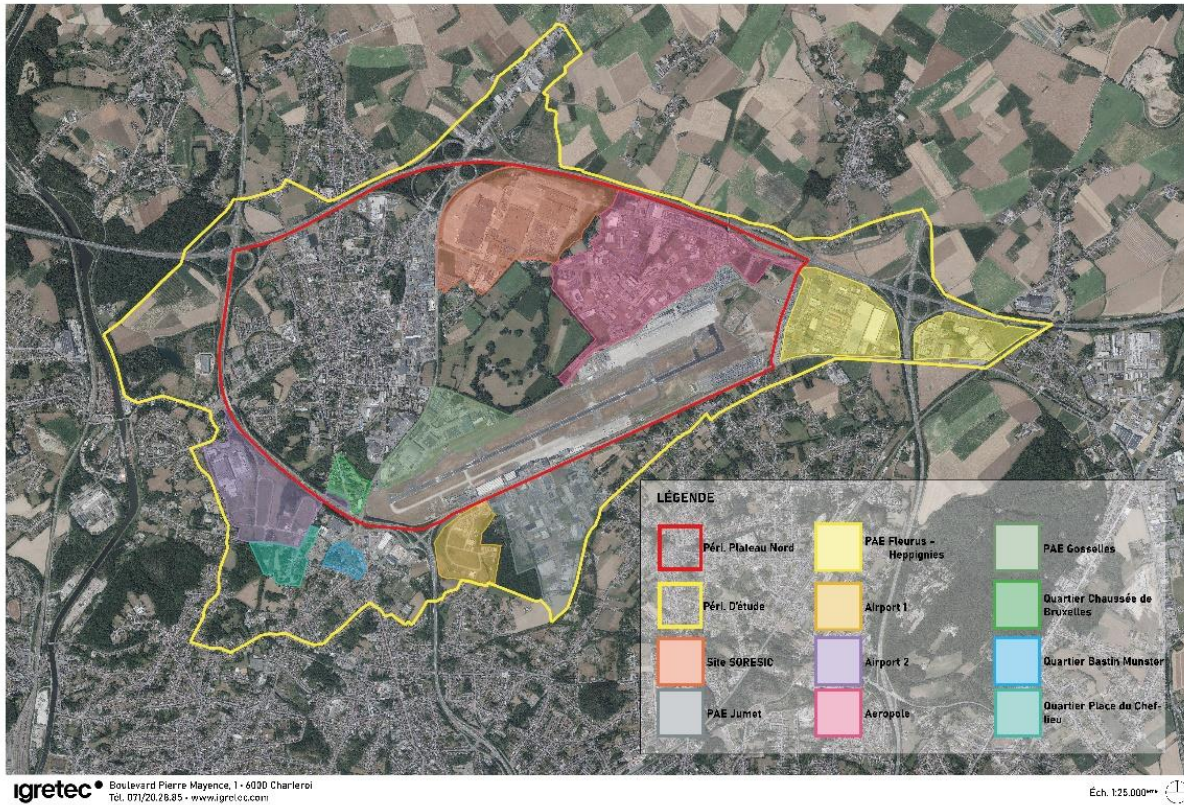


3.4.5. Requalification du plateau Nord de Charleroi

Le Plateau Nord, 1.900 hectares, est un territoire stratégique, il accueille l'Aéropole, le Biopark, le BSCA, l'ancien site de Caterpillar... Il est aussi un lieu de passage important puisqu'il relie Charleroi au Brabant Wallon et à Bruxelles, et est traversé par la dorsale wallonne.

MASTER PLAN «PLATEAU NORD»

Mai 2024



Igretec assurera la mission de coordination de l'écriture du masterplan, qui sera réalisé par un bureau d'études externe.

3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities » (territoire intelligent, TIC, ...)

3.5.1. Accompagnement et sensibilisation des communes à la thématique numérique

Depuis 2019, Igretec favorise le développement économique de son territoire via sa mission de Référent Smart Région. Son rôle vise l'accompagnement des communes de Charleroi Métropole dans leur transition numérique et dans la définition de différents projets smart.

Le référent est un relais qui facilite la définition et la gestion stratégique de projets smart et assure une cohésion entre le terrain et l'action régionale.

Concrètement la mission porte sur trois interventions principales :

- 1) L'animation du territoire via la sensibilisation des communes et des élus à l'importance de la transition numérique au travers de séances d'informations, workshop, relais etc.

Parmi les actions proposées dans ce cadre, on peut notamment retrouver diverses séances d'information dont les ateliers « Smart by CM ». Plusieurs sujets y ont été abordés tels que les outils de signalement, les plateformes de participation citoyenne numériques ou encore l'Open Data.

De plus, Igretec participe au hackathon Citizens of Wallonia en tant que partenaire et membre du jury.

Le principe est simple : au cours d'un week-end créatif et collaboratif, des développeurs IT, infographistes, étudiants en business et/ou marketing, etc. s'alignent dans une compétition de 48h autour de défis visant à (ré)inventer la ville de demain en créant des services innovants pour le citoyen. Une formidable opportunité pour les communes de Charleroi Métropole de proposer des défis et de voir se développer les premières étapes de projets pouvant être mis en œuvre par la suite.



2) La dynamisation du territoire via l'accompagnement des communes dans la définition et le montage de leurs projets de territoire intelligent connecté et la mise sur pied d'une stratégie numérique pérenne.

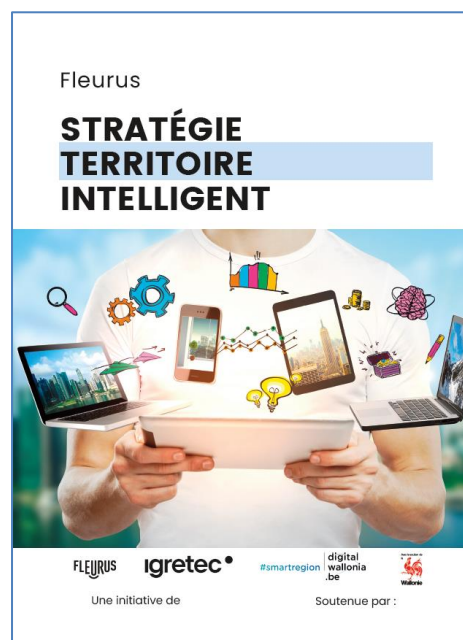
A ce jour, plus d'une trentaine de projets ont pu être lancés et concrétisés autour des thématiques suivantes :

- la gouvernance et la digitalisation de l'administration : intranet, gouvernance de la donnée, mise en place de l'Open data, etc.;
- le service au citoyen : site internet, e-guichet, application communale, plateforme de participation citoyenne, etc.;
- l'énergie et l'environnement : la transition énergétique, le monitoring des consommations, le réemploi des matériaux, les bornes de rechargement électriques, l'analyse par thermographie, etc. ;
- la mobilité : système de signalisation intelligente, solutions d'autopartage et de covoiturage, centralisation des données de mobilité, etc.

L'accompagnement porte également sur l'aide à la constitution de dossiers de réponse à divers appels à projets tant européens que régionaux tels que l'appel à projets Smart Région ou encore les appels à projets « Tax on Pylons ».

Deux communes ont également pu être accompagnées dans la mise sur pied de leur stratégie numérique à plus long terme par la réalisation d'une roadmap Territoire intelligent composée :

- d'un diagnostic permettant d'identifier la perception des actions et réflexions de la commune ainsi que de récolter les idées et propositions de projets smart à développer ;
- d'une analyse objective de la maturité numérique;
- d'une étude des idées et des projets récoltés au regard des spécificités communales et du Plan Stratégique Transversal ;
- d'un tableau d'aide à la décision;
- de recommandations tant générales que spécifiques pour la mise en œuvre et la planification concrète des projets.



3) Le relais régional et supracommunal

Igretec, à travers cette mission, a pour ambition de se positionner comme une réelle ressource méthodologique à disposition des communes du territoire de Charleroi Métropole et comme partenaire actif de l'écosystème Smart Région wallon.

4) Développement de l'Open data territoriale et mise en œuvre d'une gouvernance de la donnée

Igretec a identifié la nécessité de faire évoluer la mission de référent Smart Région afin que celle-ci continue d'être en adéquation avec les besoins exprimés par les communes de Charleroi Métropole et les évolutions de la Smart Région.

C'est pourquoi, un quatrième volet a été ajouté en lien avec la donnée, structuré autour de 3 points-clés :

- mettre sur pied et accompagner la stratégie Data et Open Data de l'intercommunale ;
- accompagner les communes dans la mise en place de leur gouvernance de la donnée et leur mise en conformité vis-à-vis du Décret Open Data wallon ;
- étudier la possibilité de mettre à disposition un outil supracommunal lié à la donnée.

A cette fin, un collaborateur, spécialisé en Data Analysis, sera engagé afin de renforcer l'équipe existante.

3.6. Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation FEDER

Comme pour les programmations précédentes, l'intercommunale a travaillé à la consolidation de la programmation FEDER/FTJ¹ 2021-2027. Elle a offert la multiplicité de ses services aux opérateurs éligibles (notamment aux villes et communes) et a assuré son rôle de développeur du territoire pour accroître la capacité de développement et d'investissement des opérateurs publics.

Igretec a assuré la liaison, en amont et en aval, avec le Département des Fonds Structurels Européens et a diffusé les informations utiles auprès des opérateurs. Les structures Conseil Socio-Economique et Conseil de la Supracommunalité ont travaillé en étroite collaboration pour préparer et valider le plan d'action de Charleroi Métropole.

Avec l'appui et l'expertise des équipes d'Igretec, ce sont ainsi 109 portefeuilles de projets transversaux portés par Charleroi Métropole qui ont été déposés, dans différents axes de la programmation FEDER/FTJ :

- mobilité durable : multimodalité et réseaux cyclables structurants ;
- zéro carbone ;
- économie circulaire ;
- rééquipement des Parcs d'Activités Economiques ;
- réhabilitation de friches polluées ;
- campus créatif 4.0 ;
- création d'un écosystème CleanTech sur Charleroi Métropole – Campus ;
- création d'un écosystème sur Charleroi Métropole – Transition énergétique et recherche ;
- Transeno – Projets de biométhanisation.

Au total, ce sont 73 projets, pour un budget global de 270 millions d'euros, qui ont été approuvés dans le cadre de l'appel à projets FEDER/FTJ 2021-2027 sur Charleroi Métropole.

Igretec assure désormais le rôle de chef de file de 8 portefeuilles de projets et porte directement la réalisation de 3 projets (Réhabilitation des Vestiaires de la Providence et de la Centrale Electrique et assainissement du site Caterpillar).

Les prochains mois seront consacrés à la rédaction des arrêtés d'octrois, suivis d'une période d'opérationnalisation variable en fonction des projets, lesquels devront être clôturés pour décembre 2029.



¹ Fonds de Transition Juste

3.7. Soutenir le développement de la filière touristique à Charleroi Métropole

Charleroi Métropole possède des atouts majeurs comme les Lacs de l'Eau d'Heure, le Bois du Cazier et le Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Le développement économique par le tourisme repose sur la qualité des infrastructures d'accueil et la dynamisation du secteur. L'optimisation de la stratégie d'offre touristique fait partie de l'ingénierie touristique. C'est un métier connu par Igretec qui a pris part au Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie dès sa création.

3.7.1. La stratégie touristique de Charleroi Métropole

En termes d'opérationnalisation, la stratégie touristique de Charleroi Métropole s'organise en commission composée de 5 groupes de travail :

- tourisme durable ;
- infrastructure et programmation ;
- support à l'offre ;
- professionnalisation ;
- communication.

3.7.2. Le Chemin de l'Eau d'Heure

L'objectif de ce projet est de créer un chemin le long de l'Eau d'Heure qui permettra de relier le sud au nord du territoire. Ce chemin traverse les différents types de paysages typiques et connecte 6 communes (deux provinces) entre elles. L'opérationnalisation du projet a été confié à Igretec. Des budgets Européens (FEDER) et Régionaux (SPW M/I), complétés par des budgets communaux, seront consacrés à sa mise en œuvre qui a démarré en 2023 par l'analyse foncière et la définition précise des aménagements projetés.



3.7.3. La valorisation des sites patrimoniaux industriels

Charleroi Métropole est riche de son histoire industrielle qui a influencé le paysage, l'urbanisme et la société. La valorisation touristique industrielle est un des axes structurant de la stratégie « Trame Noire » déclinée au travers de deux projets :

- L'accompagnement du groupe de travail « Patrimoine » de la Porte Ouest qui permettra à terme de dégager les pistes de développement d'un projet de valorisation du site autour du Haut Fourneau n°4 ;
- Interreg : dynamique de valorisation de l'histoire industrielle verrière, qui a été mis en place en octobre 2023 et se prolonge jusqu'au dépôt du projet fin 2024.

3.7.4. Support au développement de projets touristiques publics et privés

Il s'agit d'apporter des recommandations en termes de pertinence, de recherche de moyens ou d'aspects techniques, comme par exemple, pour la recherche d'un investisseur pour un camping afin d'assurer notamment sa pérennité en tant que lieu d'accueil des touristes.

Dans le cadre de porteur de projet privé, cela consiste à pouvoir mettre en lien les opérateurs et les différentes strates touristiques, de la Maison du tourisme au Commissariat Général au tourisme.

3.7.5. Accompagnement de la dynamique territoriale

L'expertise touristique d'Igretec est reconnue tant au niveau de la connaissance du territoire, de la qualité de son réseau d'acteurs et partenaires que dans l'opérationnalisation de projets.

De ce fait, certaines institutions (Ex Sambre 2030) et communes font appel à son expertise pour accompagner leur projet touristique (Ex Parc National) ou encore pour évaluer le potentiel de développement touristique. Ce support peut se concrétiser par des conseils à orientation touristique en matière d'infrastructures, de gouvernance, d'aménagement du territoire ou encore juridique.

Indicateurs de performance

	Objectif **		Réalisé *	
	2024	2025	2023	2024
3.3. Poursuivre la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité				
Réalisation d'études d'opportunités et faisabilité (Objectif : 5 études en cours par an)	66%	100%	33%	66%
3.4. Le métier d'aménageur public				
Coordination des projets (Objectif : 6 missions d'aménageur public) **	100%**	100%	66%	100%
3.5. S'inscrire dans la volonté des communes d'être des « smart cities »				
Nombre de communes sensibilisées	25	30	25	17
Nombre de communes accompagnées	15	20	11	
- dans leurs projets smart				12
- en matière de data				2
Nombre de projets smart lancés par an	10	10	23	28
* Valeur au 1/10/2024				
** Objectif revu				

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner

4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi Métropole

4.1.1. L'accompagnement

Igretec est depuis toujours un partenaire privilégié des entreprises qu'il s'agisse de les accompagner dans leur projet d'implantation, en tant que développeur et gestionnaire d'infrastructures d'accueil mais aussi, dans leur projet de développement avec une expertise toute particulière dans l'élaboration et le suivi de dossiers d'aides publiques (investissements, emplois, etc.).

Cette année encore, les équipes se sont concentrées sur ces missions tout en apportant leur contribution à la poursuite du processus d'évolution de Charleroi Entreprendre et de ses services renforçant son rôle de point d'entrée privilégié pour l'accompagnement des porteurs de projets et entreprises de Charleroi Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Igretec participe, avec Charleroi Entreprendre, à la mise en œuvre des projets FEDER dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, qui se caractérise par des diagnostics approfondis et un nouveau mode de financement sur base des livrables remis aux entreprises.

Elle s'est accompagnée d'un important processus de formation et de développement des compétences.

Les objectifs partagés sont d'améliorer la lisibilité, de professionnaliser et de renforcer plus encore les services d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises du territoire afin d'accélérer la création d'entreprises et leur développement générateurs de valeur ajoutée et d'emplois.



4.2. Développer notre expertise en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité.

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'Igretec. A cet effet, une équipe pluridisciplinaire travaille en faveur d'un territoire durable en réalisant des études environnementales, urbanistiques et territoriales, tout en concevant des projets qui intègrent dès les prémices de leur réflexion la transversalité des thématiques telles que la mobilité, le logement, l'attractivité ou encore l'aspect socio-économique.

Nous fournissons notre appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement et de permis unique et l'accompagnement administratif de ces dossiers. Les demandes de permis émanent à la fois des communes et autres acteurs publics mais également d'Igretec comme par exemple, le projet de Hub Logistique ou encore le renouvellement des permis d'exploitation de ses stations d'épuration.

La Commune de Farciennes a également fait appel à nous pour la rénovation de l'académie de Musique et l'ISPPC, pour la mise en œuvre d'une cuisine centrale.

Des entreprises privées sollicitent également nos services pour la réalisation de permis d'environnement.

En matière de pollution de sol, nous avons apporté notre expertise à plusieurs communes et autres acteurs publics que nous avons assistés dans la conduite d'études de sols et de plans d'assainissement avec, pour exemple, la Commune de Genappe et plus particulièrement le site des anciennes sucreries qui constitue un site de reconversion majeur en Wallonie.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, Igretec poursuit sa mission d'auteur de projet et réalise toutes opérations susceptibles de favoriser la résilience du territoire à travers du CoDt :

- rédaction/révision d'outils d'aide à la décision tels que les Schémas de Développement Communaux (SDC) ou les Guides Communaux d'Urbanisme (GCU) ;
- réalisation/révision de Schémas d'Orientation Locaux (SOL) ;
- révision du Plan de Secteur tant pour les communes que pour les opérateurs économiques ;
- demande de reconnaissance de Sites à Réaménager (SAR).

A titre d'exemple, nous avons obtenu la reconnaissance de 6 sites à réaménager pour la Ville de Charleroi en 2023 et veillons à présent à la mise en œuvre des chantiers de démolition, ainsi qu'à la bonne tenue des échéances qui permettent de maintenir le subside obtenu par la Ville.

Cette opération a permis de déclencher la demande de reconnaissance de 7 nouveaux sites répartis sur le territoire de Charleroi à la demande de la Ville et en faveur de leur recyclage ultérieur.

Par ailleurs, notre expertise est également reconnue à travers la réalisation de plans d'aménagement à orientation paysagère. Citons notamment le Parc Boël à La Louvière dont le chantier de réaménagement vient de commencer, ou l'extension du Parc Pater à Soignies, actuellement à l'étude.

Igretec est également sollicitée dans le cadre de son action et de sa vision stratégique du territoire économique de Charleroi Métropole. Nous avons participé à la mise en œuvre cohérente du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole, en tant qu'acteur public, en désignant un référent qui accompagnera les communes désireuses de s'inscrire dans la mise en œuvre d'actions.

Pour les microzones du Martinet ou de Trésignies, c'est au travers des masterplans et des périmètres de reconnaissance économique que leur reconversion est étudiée et mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire constituée au sein de notre Intercommunale.

Dans le cadre de l'aménagement de sites emblématiques patrimoniaux, qui ont façonné le sol wallon, notre mission vise tant le respect des normes et statuts juridique des sites et des biens que leur résilience en faveur d'un redéploiement au service de la collectivité et de l'attractivité wallonne. L'ambition étant

d'accentuer les qualités de chaque site au niveau environnemental et sociétal (biodiversité, mixité sociale, attractivité touristique, patrimoine et gestion pérenne).

Enfin, nous avons également été sollicités par le Ministre compétent en aménagement du territoire pour la rédaction de diagnostics territoriaux à destination de l'ensemble des communes de notre bassin d'action. Et ce dans le but de fournir aux autorités locales un rapport transversal ciblé sur leurs territoires, au travers d'une vision locale et supra-locale. Ce dernier apporte de multiples informations relatives au milieu naturel ou physique, à la mobilité, à la démographie ou aux aspects socio-économiques en autres et ciblent particulièrement la gestion de l'optimisation spatiale. La lutte contre l'étalement urbain étant l'un des enjeux de l'attractivité et du respect de nos territoires, le schéma de développement territorial, adopté en mars 2023 et entré en vigueur le 1^{er} août 2024, intègre un ensemble de mesures de gestion relatives au respect des objectifs d'optimisation spatiale, dont l'adoption éventuelle d'un schéma de développement thématique communal.

Ce rapport transversal permettra donc d'alimenter la réflexion des autorités locales sur le suivi de cette mesure de gestion et de programmation.



Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
4.1. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi et des entreprises				
4.1.1. L'accompagnement				
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 en 3 ans	66%	100%	73%	155%
			366	407
Nombre de diagnostics réalisés : 100 par an	66%	100%	37%	91%
			111	161
* Valeur au 1/10/2024				

Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen

5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau

Igretec est active dans de nombreux domaines de l'eau que cela soit pour la distribution de l'eau par des études pour la Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE), pour l'eau « ludique » telle que les piscines ou les eaux de baignade, pour l'épuration des eaux (eaux usées industrielles, eaux usées domestiques, assainissement autonome) pour compte de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

Elle est active également dans la gestion des eaux pluviales par des études d'incidences urbanistiques ou de protection contre les inondations ou encore la création d'espaces publics.

L'acquisition d'une grande expérience pour l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent dans ce domaine a pu être concrétisée grâce au volume important de dossiers traités tant en études qu'en chantiers depuis de nombreuses années.

La polyvalence et la transversalité des métiers sont un atout pour une vision globale et un renfort mutuel des métiers de l'eau.

5.1.1. Assainissement des eaux usées

Par le contrat de service qui lie la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) à l'Igretec en tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), nous nous sommes vu confier différentes missions en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques tant au niveau des études qu'au niveau de l'exploitation des ouvrages.



STEP de St-Amand

Actuellement, les programmes d'investissement sont axés sur le bon état des masses d'eau plutôt que sur les critères liés au nombre d'Equivalents Habitants (EH) des agglomérations.

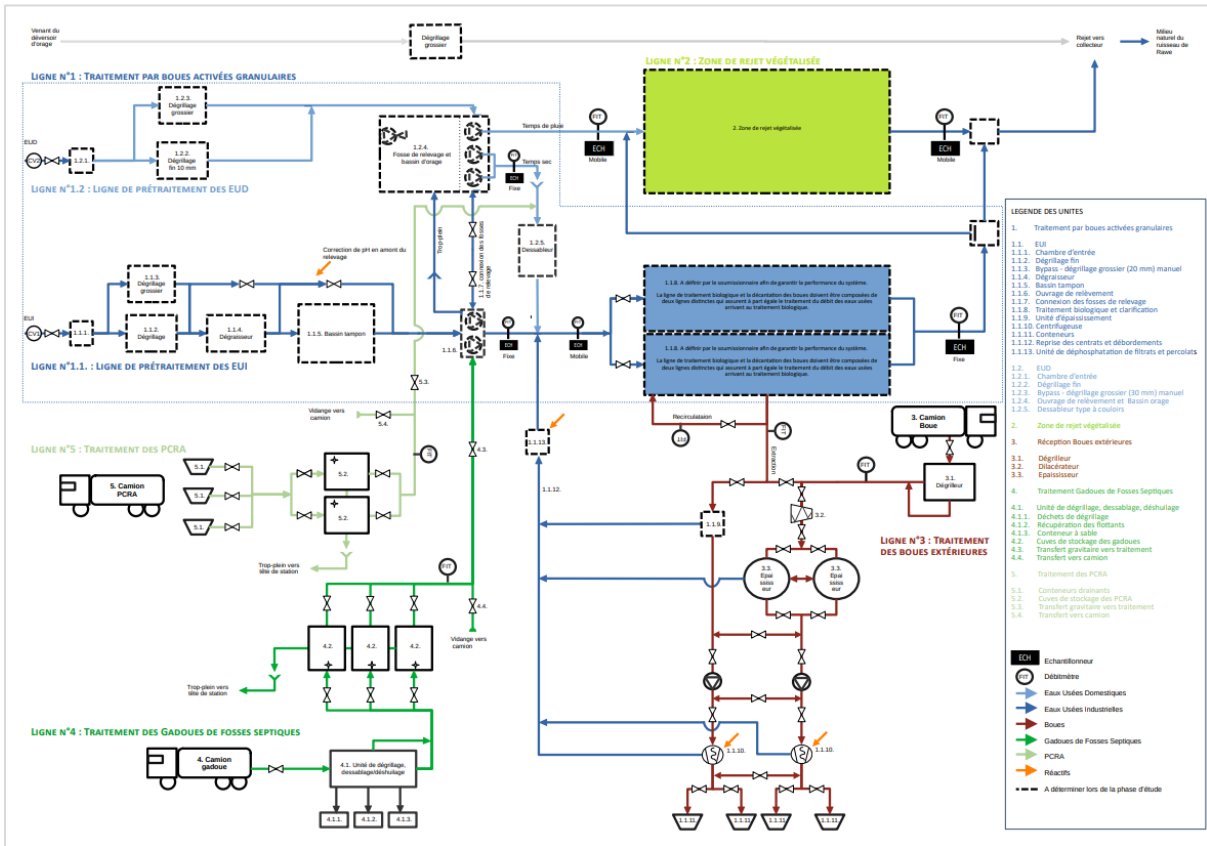
L'ensemble des dossiers prioritaires a fait l'objet d'un nouveau programme qui s'étend sur une période allant de 2022 à 2027.

Ce programme, basé sur plusieurs axes stratégiques, est réalisé de manière transversale avec la direction de l'Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement afin d'en assurer la cohérence :

- l'axe de consolidation du réseau urbain ;
- l'axe de renforcement de la collecte d'eau chargée ;

- l'axe du renforcement de traitement d'eaux industrielles (Parcs d'Activités Economiques) ;
- l'axe de rationalisation des stations de pompage et des stations d'épuration vieillissantes.

L'analyse par la SPGE des investissements proposés a eu lieu et les projets sélectionnés sont précisés au niveau des indicateurs de performance repris en page 63.



5.1.2. Distribution d'eau

Au travers d'une convention transversale, la SWDE nous confie toute une série d'études qui concernent majoritairement des conduites de distribution d'eau potable, mais aussi des rénovations de stations de pompage ou de châteaux d'eau.

Cette relation de confiance permet d'anticiper tous les travaux qui doivent se dérouler simultanément et d'intégrer les investissements de la SWDE aux marchés d'égouttage et d'amélioration de voirie.

Cela s'est traduit cette année par la publication de marchés conjoints à Charleroi, Fleurus et Beaumont notamment.

Cette collaboration a permis une réflexion globale des investissements et une meilleure gestion des chantiers en général.

Un suivi de la planification est organisé trimestriellement avec la SWDE

5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'Investissements Communaux (P.I.C. et P.I.M.A.C.I.)

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire et en partenariat avec les communes dans le cadre des plans d'investissements PIC ET PIMACI, nous avons pu œuvrer dans de nombreux projets pour nos villes et communes et ce, dans un délai de rigueur très serré imposé par le Pouvoir Subsidiant.

Notre bureau d'études s'est pleinement investi dans la recherche de diverses solutions de mobilité et dans l'optimisation des chaînes de déplacement, afin de participer aux objectifs de transformation de la mobilité adoptés par le Gouvernement wallon.

Citons, à titre d'exemples, quelques chantiers bientôt attribués :

- la rénovation du Chemin de Mons à Fleurus ;
- la rénovation de la rue des Charbonnages à Châtelet ;
- la rénovation complète des accotements de la Chaussée de Thuin à Anderlues.

Près de 50 dossiers ont été étudiés pour ces deux plans d'investissements, représentant un budget de travaux de plus de 45 millions d'euros.

5.1.4. Espaces publics

Nos équipes pluridisciplinaires poursuivent la conception d'espaces publics accueillants, où chaque personne pourra évoluer en toute sécurité.

Les urbanistes, architectes et ingénieurs spécialisés dans les travaux de voirie se sont tous engagés pour le développement de techniques respectueuses de l'environnement et prennent en compte, dans leur conception, les risques liés au changement climatique.

Les questions d'accessibilité, d'inclusion et de sécurité restent des préoccupations centrales pour notre bureau d'études.

Parmi les derniers projets en cours d'étude, on retrouve :

- l'aménagement du projet « Dampremy Quartier Nature » ;



- la deuxième phase de réaménagement de la Place Albert 1er ;
- l'aménagement d'un espace partagé dans le quartier Derrière l'Eglise de Beaumont ;

- la création d'un MobiPôle à Châtelet



5.1.5. RAVeL et liaisons cyclables

La mise à disposition de nouveaux subsides a certainement encouragé les Maîtres d'Ouvrages à investir davantage dans la création et l'extension des réseaux cyclables et cyclo-piétons.

Notre bureau d'études a participé à ce développement, en étudiant l'aménagement d'infrastructures cyclables de qualité, incitant les citoyens à avoir recours à la pratique du vélo dans leurs déplacements quotidiens.

Nous avons soutenu les communes ayant répondu à l'appel à projets « Wallonie cyclable » ou à celles désireuses de créer sur leur territoire les conditions propices à la pratique du vélo.

Citons notamment :

- le RAVeL 123 de Braine-le-Comte ;
- la liaison RAVeL 147 Fleurus-Sombreffe ;
- l'aménagement d'une piste cyclable à la rue de Piéton à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- la liaison de la Drève de la Meute à Waterloo.
- le chantier actuellement en cours du ring vélo de Charleroi (voir point 5.3.1)



Drève de la Meute

5.1.6. Hydrologie

Notre bureau d'études a la volonté de développer son expertise dans le domaine de la lutte contre les inondations et dans les modélisations numériques d'événements pluvieux. Une étude s'achève actuellement à la frontière entre Fleurus et Sombreffe.

5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment

Le bureau d'études du pôle du bâtiment d'Igretec s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en BIM ((Building Information Modeling), en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie.

Depuis une dizaine d'années, l'accent a été mis sur la polyvalence et la transversalité dans les projets consolidant ainsi les compétences des uns et des autres et renforçant notre efficacité dans des projets multimétiers variés.

Actuellement, on dénombre 150 dossiers actifs à tous les stades (esquisses, projets, chantiers, etc.). Ces dossiers constituent pour notre équipe un puits d'expérience énorme et offrent à tous les collaborateurs l'opportunité de se former dans de nombreux domaines en vue de relever les challenges du futur.

Au travers des relations In House mais aussi des appels d'offres, le bureau d'études, fort de son expérience et du dynamisme de son équipe grandissante, continuera à se positionner dans une grande diversité de domaines du secteur de la construction.

Les thématiques du bureau d'études

Depuis plusieurs années, les thématiques de projets abordées par l'équipe multidisciplinaire du bureau d'études s'inscrivent dans le fil complet de la vie du citoyen allant de la petite enfance aux seniors.

5.2.1. La petite enfance

Fort d'une expérience de plus de 15 ans, que nous avons pu acquérir au travers de nombreux projets (crèches réalisées à Frameries, Monceau, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Dottignies, etc.), nos équipes continuent à œuvrer dans divers projets :

- Dossiers en cours d'études :
 - rénovation et extension de la crèche du Campinaire ;
 - construction de 3 crèches à Sambreville (Velaine, Tamines et Moignelée) ;
 - construction d'un pôle de l'enfance à Fleurus ;

Pôle de l'enfance – avant-projet



- construction d'une crèche à Bouffioux ;



- Construction de la crèche « l'Envolée des Papillons » à Fontaine L'Evêque ;

Crèche « l'Envolée des Papillons » – projet

- Chantiers en cours :
 - construction d'une crèche à Jemeppe-sur-Sambre ;
 - rénovation et extension de la Nacelle sur le site de « La Cité de l'enfance » à Mons ;

Enfin, au dernier trimestre 2024 démarrera le chantier de construction d'une crèche à Saint-Ghislain.

5.2.2. L'apprentissage

- Les écoles maternelles et primaires

Actuellement, de nombreux projets sont en cours d'étude. Citons, entre autres :

- démolition et reconstruction de l'école des Cayats à Châtelet – phase 2 ;
- rénovation de l'école communale de Saint-Gérard ;
- rénovation et extension de l'école 10 à Molenbeek ;

École 10



- démolition et reconstruction de l'école du Vieux-Campinaire à Fleurus ;

École du Vieux-Campinaire

Plusieurs chantiers de construction/rénovation d'écoles sont en cours actuellement ; d'autres débiteront prochainement. Citons par exemple :

- rénovation de l'école de Ronquières ;
- reconstruction de l'école de Wasmuel ;
- construction d'une école à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- réaménagement de l'école Ulenspiegel à Saint-Gilles ;
- construction d'une école sur le Plateau de Bellecourt à Manage ;
- rénovation de l'école de Wanfercée-Baulet ;
- rénovation de l'école 1 à Molenbeek ;
- construction d'une nouvelle école dans le Parc du Bois de Mons

- L'enseignement secondaire et supérieur

Démarré au début de l'année 2022, le chantier de la Cité des Métiers, projet emblématique réunissant les différents réseaux de formation, et regroupant le bureau d'études et la maîtrise d'ouvrage déléguée, se poursuit.



Cité des Métiers – sites 1 et 2

5.2.3. La vie professionnelle

- Le tertiaire

Ces dernières années, le bureau d'études a continué à réaliser de nombreux m² de bureaux pour le privé ou pour le secteur 2 d'Igretec (bâtiment Left Side Business Park, Green Sonaca, ...)

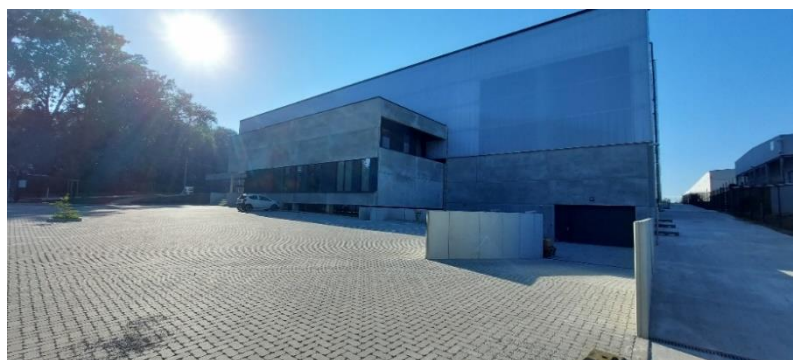
En mai de cette année, le permis d'urbanisme relatif au projet de rénovation du bâtiment dit du « Tri Postal » aux abords de la Gare de Charleroi Sud a été octroyé. Le chantier– qui mobilisera de nombreux collaborateurs, tous métiers confondus, dans les années à venir a débuté fin de l'été 2024.



Projet du Tri Postal

- L'industriel

Le chantier de construction d'un bâtiment destiné à la fabrication de pièces du F35 sur le site de la SONACA s'est terminé en juin 2024.



Bâtiment « F35 » sur le site de la SONACA

Dans les années futures, nous continuerons à œuvrer dans ce partenariat avec la SONACA - dans le prolongement des projets qu'elle nous a confiés depuis bientôt 40 ans.

Le chantier de l'extension du Biotech 4 s'est terminé au début l'année 2024 tandis que l'imposant chantier de construction du bâtiment Biotech 5 - débuté fin 2022 – se poursuit.



Bâtiment Biotech 4

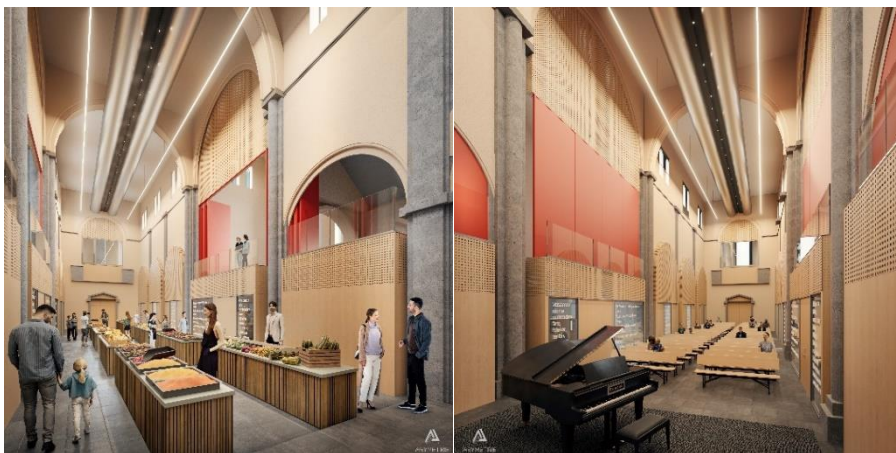


Chantier Biotech 5

- La vie active :

Pour faire face aux multiples demandes de nos communes associées, le bureau d'études, au travers de ses métiers « traditionnels » mais également du développement de la maîtrise d'usage, travaille sur divers projets d'études :

- rénovation d'un immeuble pour les logements bruxellois ;
- construction d'une cité administrative à Tertre ;
- réhabilitation de l'église du Sacré-Cœur à Ecaussinnes ;



Réhabilitation de l'église du Sacré-Cœur à Ecaussinnes

- rénovation d'une maison de village à Laneffe ;
- réhabilitation de la salle Floreal à Trooz ;



Salle Floreal à Trooz – avant-projet

- création d'une maison des jeunes à Fleurus ;

Début 2024, le chantier de transformation d'un bâtiment en Maison de Village à Vellereille-lez-Brayeux a été réceptionné.

Nous assurons actuellement le suivi de chantier de la construction de la cité administrative de Quaregnon.

Enfin, dans le courant 2025 devrait démarrer le chantier de réhabilitation d'un bâtiment en cité administrative à Charleroi.

5.2.4. La vie familiale

- Le logement

Igretec est de plus en plus active dans le logement, que ce soit sur le territoire de Charleroi Métropole mais également en région bruxelloise.

Ainsi, divers projets sont actuellement en cours d'étude :

- rénovation d'un immeuble à Monsterrat pour le Logement Bruxellois ;
- rénovation d'un immeuble et de trois maisons à Haren ;

D'autre part, certains projets sont en cours de chantier :

- construction de logements pour le Foyer Fontainois ;
- aménagement et mise en conformité des logements du château De Dobbeleer aux Bons Villers ;

Enfin, la volonté des projets urbains contemporains étant de favoriser une plus grande mixité des fonctions dans la ville, le bureau d'études continuera à être actif dans les projets mixtes « logement – tertiaire » avec des partenaires tant publics que privés.

- Le sport

Vu le nombre de références acquises dans ce domaine (piscines, stades d'athlétisme, halls omnisports, etc.), nous continuons à œuvrer en partenariat avec nos villes et communes, dans de nombreux dossiers.

En cours d'études, citons :



- rénovation et extension des infrastructures du FC Trooz ;

infrastructures du FC TROOZ

- construction d'une salle des sports à Fraipont ;
- démolition et reconstruction d'un hall sportif à Prayon ;
- rénovation d'un hall des sports à Saint-Ghislain ;
- rénovation du complexe footballistique de Clairefontaine à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- réaménagement de la piste d'athlétisme et des infrastructures sportives de Châtelet ;
- rénovation de la salle Bonsecours à Fleurus ;

Salle Bonsecours à Fleurus



Et en chantier, citons :

- rénovation de la piscine et du Stade Yernaux à Charleroi ;
- rénovation de la piscine de Marchienne-au-Pont ;
- démolition et reconstruction de la salle omnisports d'Hautrage ;

Durant cette année, le chantier de rénovation de la piscine de Walcourt s'est terminé ; tout comme les travaux d'extension du terrain de pétanque pour le compte de la RCA des Bons Villers.

Début 2025, le chantier de rénovation et d'extension du hall omnisports de Chapelle-lez-Herlaimont devrait démarrer.

5.2.5. Les seniors

Après avoir réalisé, il y a quelques années, la maison de repos « La Roseraie » à Sambreville, et plus récemment la mise en conformité de la maison Brichart pour le compte du CPAS de Charleroi, nos équipes ont ensuite réalisé les études pour deux nouvelles maisons de repos et de soins (à Tournai et à Momignies).

Le chantier de la MRS de Tournai devrait démarrer en 2025.

5.2.6. Les soins de santé

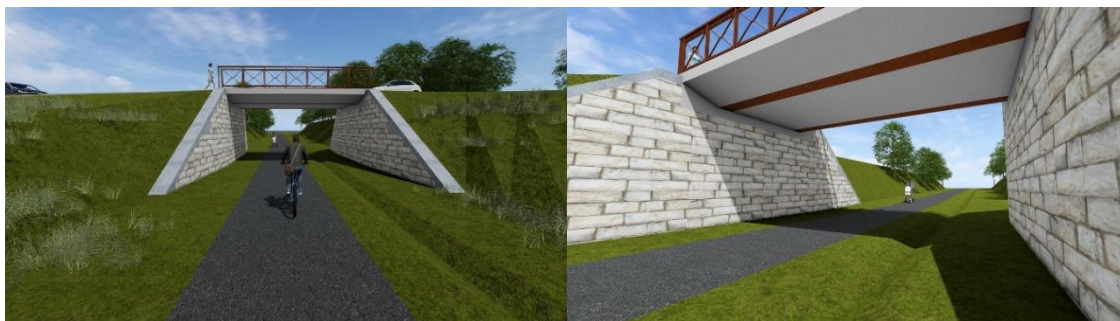
Ces dernières années, le bureau d'études a renforcé sa collaboration avec le réseau hospitalier HUmani.

De nombreux projets sont en cours d'études et devraient déboucher sur la réalisation d'importants travaux à l'horizon 2025-2028. Citons, entre autres :

- rénovation d'unités et aménagement d'une morgue à l'Hôpital Léonard de Vinci ;
- démolition du Rayon de Soleil ;
- nouvelles urgences pédiatriques à l'Hôpital Marie Curie ;
- aménagement d'un nouveau service d'imagerie médicale sur le site de Vésale ;
- projet de construction d'une cuisine centrale ;

5.2.7. Complémentairement aux projets s'inscrivant dans le « fil de la vie », les équipes du bureau d'études travaillent également dans des domaines variés, tels que :

- Les lieux de culte :
 - transformation de l'église St Louis de Gonzague à Monceau ;
 - établissement d'un rapport d'état sanitaire de l'église St Martin de Givry ;
- Les petits ouvrages d'art :
 - démolition et reconstruction d'un pont au-dessus du Ravel à Gerpennes ;



- rénovation du pont de Presles ;
- réalisation d'une passerelle au-dessus de la Sambre à Marchienne-au-Pont ;

- Les missions d'expertise en stabilité
- Les missions d'audits énergétiques

5.2.8. L'efficacité énergétique

Dans la continuité de notre objectif de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis, nous intégrons dans chaque projet cette démarche.

A ce titre, l'équipe PEB (Performance Énergétique des Bâtiments) continue de s'étoffer tant humainement (collaborateurs supplémentaires) que matériellement (acquisition d'une caméra thermique et d'un logiciel de calcul dynamique du bâtiment).

De plus, nous poursuivons la formation de nos collaborateurs pour assurer le contrôle et la conception de bâtiments passifs, de bâtiments «zéro énergie» et de certifications BREEAM.

Enfin, de manière plus spécifique, des projets purement énergétiques sont étudiés et réalisés, soit en étroite collaboration avec notre secteur 3, soit en direct pour nos associés.

- Dossiers en cours d'étude :
 - rénovation de la maison communale de Lobbes ;
 - rénovation de l'hôtel de Ville de Farciennes ;
 - rénovation du FC Forchies ;
- Dossiers dont les chantiers sont en cours ou démarreront prochainement :
 - rénovation de l'école du Phénix à Dampremy ;
 - rénovation de l'école de Ransart ;

École de Ransart



- rénovation de l'école de la Digue ;
- rénovation du complexe sportif de Châtelineau

5.3. Développement du Pôle Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le service a été restructuré en deux départements de Maîtrise d’Ouvrage, l’un orienté bâtiments et l’autre infrastructures. Les métiers développés sont l’assistance à la maîtrise d’ouvrage (AMO-MOD) et la surveillance des travaux (SUR).

S’y accroche, une cellule de Maîtrise de la Sécurité et de la Santé dont les métiers sont la Coordination Sécurité et de la Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (CSS) et le contrôle de l’anti-dumping social.

Enfin, une cellule de support administratif au métiers du service, en plein développement, complète la structure.

5.3.1. La Maîtrise d’Ouvrage Déléguée

Le volume des missions qui nous sont confiées dans le créneau d’assistance à la maîtrise d’ouvrage se restreint tant en termes de nombre que de budget eu égard à la situation économique.

Les projets proposés couvrent tout le spectre de la construction.

En termes de missions majeures, nous pouvons évoquer, pour le début de l’année 2024, le volume particulièrement conséquent des actes de clôture du programmes FEDER 2014-2020 dit CHARLEROI DISTRICT CREATIF.

Nous avançons rapidement sur les programmes Cité des Métiers, RING VELO, BIOTECH, ...

Les opérations en maîtrise d’ouvrage s’étendent sur de nombreuses années. On retrouve parmi les dossiers référents couvrant les années futures :

- Cité de Métiers de Charleroi

Ce dossier emblématique est en phase de réalisation, Nous y prestons depuis 2014 et nous totalisons à la mi 2024 plus de 49.300 heures de travail.

La réception des travaux est attendue pour début 2026.

Pour ce projet, Igretec met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, Igretec a été désignée comme maître d’ouvrage délégué et pouvoir adjudicateur par ses partenaires qui sont la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du Travail de Charleroi et a également été désignée comme Auteur de Projet (architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB) et Coordinateur sécurité santé.



Pour rappel, le projet consiste en la création d’un pôle d’excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l’enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu’un espace d’orientation pour l’ensemble de la Cité des Métiers.



La Cité des Métiers s'implantera sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet prévoit des travaux de rénovation de ces sites.

- Charleroi District Créatif

Ce dossier tentaculaire réalisé dans le cadre du programme FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC), dont nous assurons la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, est en phase de clôture.

Depuis 10 ans, nous totalisons plus de 58.000 heures de prestations.

Pour mémoire, CDC est un ambitieux projet de requalification urbaine de tout le quadrant nord-ouest de la ville. Il porte sur :

- Le développement d'un pôle des grandes conférences et de l'événementiel qui reprend le Palais des Expositions, rénovation en profondeur en y intégrant un volet Congrès et la rénovation énergétique du Palais des Beaux-Arts.



- Le réaménagement urbain des boulevards Bertrand, Solvay et Roullier, des rues de Turenne, du Beffroi, du Dauphin, Neuve, des avenues de Waterloo et Henin, des places Charles II, du Manège et enfin le Square du Monument.

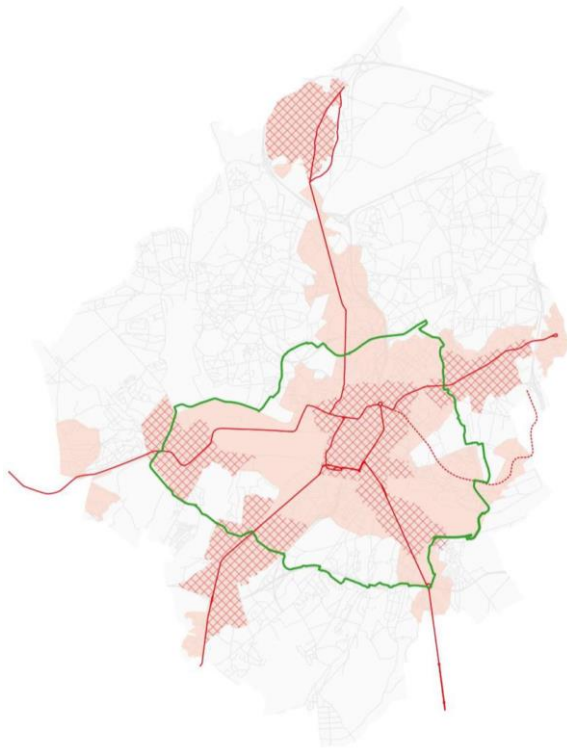


Il est à noter que le tunnel du boulevard Roullier est transformé en parking.



- La mise en œuvre du plan lumière qui permet la mise en valeur par des sources LED des surfaces nouvellement aménagées, des édifices rénovés mais également la rénovation de l'éclairage dans tout l'intra-ring.
- La mise en place d'une unité de production énergétique avec son premier embryon de réseau de chauffage urbain.

● Le Ring Vélo



Ce dossier structurant est en phase de réalisation.

La ville de CHARLEROI développe son réseau mode doux.

Elle a ainsi lancé un important projet dit RING VELO et a confié aux équipes d'Igretec les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) mais également le support d'un géomètre pour les acquisitions.

Nous prestons depuis mi 2021 à un rythme soutenu afin de répondre aux échéances liées aux subsides.

Mais c'est quoi le ring vélo ?

C'est une boucle cyclable structurante de 24 km située à une distance de 1 à 3 km à vol d'oiseau du centre-ville et reliant toutes les entités de Charleroi .

Il revêt plusieurs intérêts :

- Répondre à la typologie polycentrique du territoire. Les échanges ne se font pas seulement entre le centre-ville et les autres polarités urbaines, ils se font également entre polarités ;
- Drainer une masse de population importante. En effet, 75.000 personnes habitent dans un rayon de 3 km autour de la place Charles II. Cela constitue un potentiel important de cyclistes ;
- Compléter l'armature en étoile constituée par le réseau structurant des transports en commun. Il croise chacune des branches offrant dès lors de nombreuses opportunités de multimodalité ;
- Irriguer de nombreuses centralités, de nombreux pôles d'activités et points d'attraction.



5.3.2. La Surveillance des travaux

Au sein d'Igretec, la surveillance des travaux est historiquement liée au cycle de l'eau et plus précisément aux dossiers de la SPGE. C'est globalement la surveillance de travaux d'égouttage et de voiries en cas de mission conjointe avec les communes.

Ces dernières années, une mission de support à la SWDE s'est ajoutée.

Sur la thématique infrastructure, nous pouvons également évoquer des missions complexes telles la redynamisation urbaine de Charleroi (tunnel, fontainerie, ...), le passage sous voies de Farciennes, ...

Progressivement, la surveillance a étendu son domaine d'action au secteur du bâtiment. On peut ainsi évoquer la surveillance des projets des Palais de Expositions, Palais des Beaux-arts, Cité de Métiers, etc.

5.3.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a plus de 15 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en Igretec.

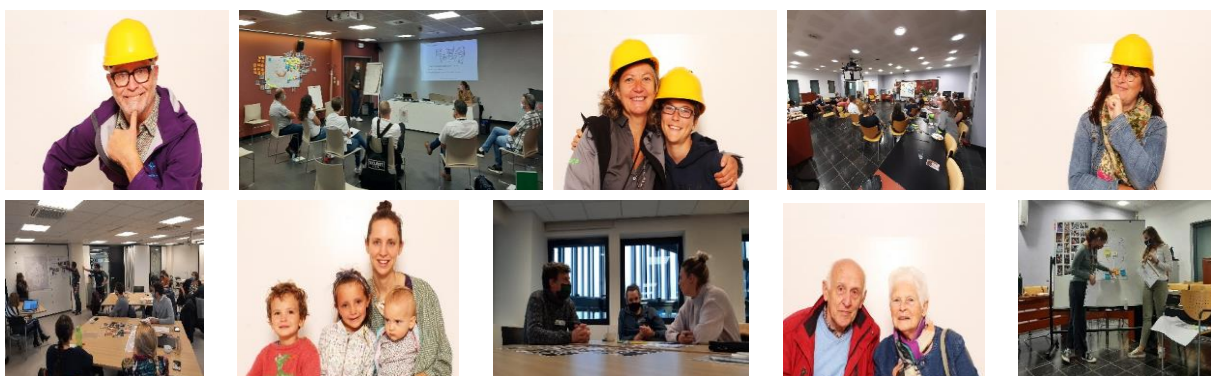
Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes et s'étoffe.

Nous comptons à ce jour cinq collaborateurs et la cellule ainsi composée prend également en charge les nouvelles missions de contrôle anti-dumping social.

5.4. La maîtrise d'usage

Igretec a, depuis 5 ans, développé une méthodologie participative en intégrant l'utilisateur au cœur du processus de conception : LA MAITRISE D'USAGE

La *maîtrise d'usage* désigne la participation active des utilisateurs finaux dans la conception, le développement et l'évaluation des projets qui leur sont destinés.



Ce concept repose sur l'idée que ceux qui utilisent quotidiennement les espaces et les infrastructures possèdent une expertise précieuse et indispensable pour créer des environnements adaptés à leurs besoins réels.

La maîtrise d'usage permet de concevoir des espaces qui répondent véritablement aux besoins et aux attentes des usagers.

Elle présente les atouts suivants :

- Améliorer la Fonctionnalité et l'Ergonomie

Les utilisateurs finaux sont les mieux placés pour identifier les aspects pratiques et fonctionnels des espaces qu'ils occupent. Leur participation permet d'optimiser l'ergonomie et l'accessibilité des infrastructures, rendant les espaces plus utilisables et agréables.

- Renforcer la Cohésion Sociale

La maîtrise d'usage favorise la collaboration et le dialogue entre les différents acteurs d'un projet, renforçant ainsi la cohésion sociale. En impliquant les usagers, on crée des espaces qui reflètent et respectent la diversité des besoins et des cultures, contribuant à une société plus inclusive et solidaire.

- Favoriser l'Acceptation des Projets

Un projet qui intègre la maîtrise d'usage a de meilleures chances d'être accepté et adopté par la communauté. En impliquant les usagers dans le processus décisionnel, on renforce le sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée, ce qui contribue à la réussite et à la pérennité des projets.

- Promouvoir le Développement Durable

Les projets d'architecture et d'urbanisme qui intègrent la maîtrise d'usage tendent à être plus durables, car ils sont mieux conçus pour répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs. Ils prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques, contribuant ainsi à un développement harmonieux et durable des territoires.

- Encourager l'Innovation et la Créativité

La participation des usagers apporte de nouvelles perspectives et idées, stimulant ainsi l'innovation. Les échanges entre les concepteurs et les utilisateurs permettent de co-créer des solutions originales et adaptées aux spécificités locales.

Etudes de « Programmatiques »

En complémentarité de la « maîtrise d'usage » et des « études de faisabilité », nous avons développé les études de « programmations » .

Aujourd'hui, nos associés, nos clients, nous sollicitent de plus en plus pour les accompagner dans le montage ou leurs volontés de développer des projets.

La programmation applique des méthodes rigoureuses s'apparentant aussi au processus liés à la « Maîtrise d'usage », à savoir :

- MAITRISER des usages pour lesquels le projet se réalise,
- ANTICIPER des évolutions des pratiques,
- IMAGINER et proposer des réponses programmatiques pertinentes et novatrices en explorant l'ensemble des pistes (ou alternatives) possibles
- IMPLIQUER et coordonner les différents acteurs d'une opération dans un processus continu et itératif, de consensus, depuis l'idée de projet jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

Notre volonté d'accroître la notion de services publics, de renforcer la présence du bureau d'études plus en amont des projets, nous pousse à vouloir d'avantage professionnaliser ces études et de leur donner un contenu en adéquation aux attentes de nos clients et associés.

L'étude de programmation consiste à accompagner le client ou l'associé dans la consolidation de son programme ;

Elle s'inscrit parmi les études dites préalables et a pour objectif de permettre au client ou à l'associé d'exprimer les objectifs et les contraintes du projet immobilier/d'aménagement dont il a la charge.

À l'issue de la phase dite de programmation, le client ou l'associé dispose ainsi d'un cahier des charges urbaines/architecturales et techniques nécessaire à la conception et à la réalisation de son projet appelé usuellement « programme de l'opération ».

Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
5.1. Développer les activités du Pôle de l'eau				
5.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles				
Rénovation de la STEP Avigroup	80%	90%	70%	70%
Rénovation collecteur de Soleilmont	80%	90%	45%	60%
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	80%	90%	70%	70%
Station d'épuration de Saint-Amand	100%		95%	98%
Extension de la capacité de la STEP de Baileux	60%	80%	60%	70%
Collecteur du ruisseau de Buzet	60%	80%	40%	50%
Station d'épuration de Wangenies	60%	80%	80%	80%
Collecteur de Wangenies	60%	80%	50%	60%
Station de pompage et collecteur Heppignies II	40%	60%	50%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou I	40%	60%	50%	50%
Station de pompage et collecteur Martinrou II	40%	60%	50%	50%
Réhabilitation STEP de Rance	75%	90%	50%	50%
Construction STEP Labuissière	60%	80%	40%	50%
Mise à niveau STEP Gougnyes	60%	80%	40%	60%
Collecteur de l'Espinette	60%	95%	0%	0%
STEP de Strée	50%	60%	20%	40%
Collecteur Chaussée de Gilly	50%	60%	0%	0%
Collecteur de Labuissière	50%	60%	30%	30%
Construction STEP de Macquenoise	50%	60%	30%	30%
Collecteur de Strée	40%	50%	30%	30%
Collecteur de Macquenoise	40%	50%	30%	30%
STEP de Biesme-sous-Thuin	40%	50%	20%	30%
Collecteur de Biesme-sous-Thuin	30%	40%	10%	10%
5.1.2. Distribution d'eau				
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10	10
5.1.3. Égouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)				
Nombre de dossiers réalisés par an	20	20	20	25
5.1.4. Espaces publics				
Nombre de dossiers réalisés par an **	20	20	20	15
5.1.5. Hydrologie				
Nombre de bassins d'orage par an	3	3	3	1
5.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment				
5.2.1. La petite enfance (nombre nouveaux projets /an)	2	2	4	4
5.2.2. L'apprentissage (nombre nouveaux projets /an) **	3	3	6	4
5.2.3. La vie professionnelle (nombre nouveaux projets /an)	3	3	6	4
5.2.4. La vie familiale (nombre nouveaux projets /an) **	3	3	4	2
5.2.5. Les seniors (nombre nouveaux projets /an)	1	1	2	1
5.2.6. Les soins de santé (nombre nouveaux projets /an) **	3	3	4	1
5.2.7. L'efficience énergétique (nombre nouveaux projets/an)	5	5	13***	3
5.2.8. Autres missions: Expertises - ajout				8
5.2.8. Autres missions : Audits énergétiques - ajout				17
* Valeur au 1/10/2024				
** Indicateur revu à la hausse en 2024 et 2025				
***Nombre important lié aux dossiers PRR (Plan de Relance et de Résilience)				

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
5.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d’Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé				
La Cité des Métiers				
Site Roullier	80%	100%	70%	80%
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	80%	100%	70%	80%
Charleroi District Créatif				
La rénovation du Palais des Beaux-Arts			100%	100%
Le Grand Palais			100%	100%
La construction d'une unité de production d'énergie (UPE)			100%	100%
La redynamisation urbaine - Les espaces publics			100%	100%
La redynamisation urbaine - Les grands axes			100%	100%
Le Plan lumière			100%	100%
Le Ring Vélo (récurrent sur 10 ans)	20%	30%	10%	20%
5.4. La Maîtrise d'usage				
Nombre de contrats **	7	10	5	10
* Valeur au 1/10/2024				
** Objectifs 2024 et 2025 revus				

Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau

A la fin septembre 2024, nous exploitons, 44 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 160 stations de pompage (dont 9 de démergement) ainsi qu'un réseau de près de 447 km de collecteurs et plus de 1026 déversoirs d'orage.

La capacité totale installée de nos ouvrages est de 618.000 EH.

Le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages avoisinait les 60 millions de m³ en 2023.

6.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement, nous poursuivons le déploiement d'outils déjà existants et le développement de nouveaux outils.

Notre programme de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) a atteint les objectifs fixés. Nous continuons à explorer d'autres fonctionnalités dont le déploiement de licences portables.

Nous avons déployé un serveur cartographique qui héberge plusieurs applications à destination des agents d'Igretec. L'application principale, baptisée EPURMAP, est une carte interactive qui permet de centraliser toutes les données relatives au réseau d'assainissement sur une plateforme unique, accessible à toutes les équipes concernées.

L'application permet de visualiser avec précision la géométrie des ouvrages, d'évaluer l'état structurel des infrastructures et d'ajouter des couches d'informations supplémentaires selon les exigences des utilisateurs.

Nous poursuivons le développement d'application, de type SURVEY, qui faciliteront encore davantage l'encodage des données collectées sur le terrain, renforçant ainsi l'efficacité et la rapidité de nos interventions.

Un de nos objectifs est de mettre à disposition de nos associés notre cartographie des réseaux d'assainissement. Une première phase est en test avec les deux communes participant au projet pilote de gestion de l'égouttage en vue d'un déploiement complet sur notre territoire en 2025.

Nous poursuivons également le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Ce déploiement continue à se faire soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 162 de nos ouvrages sont équipés.

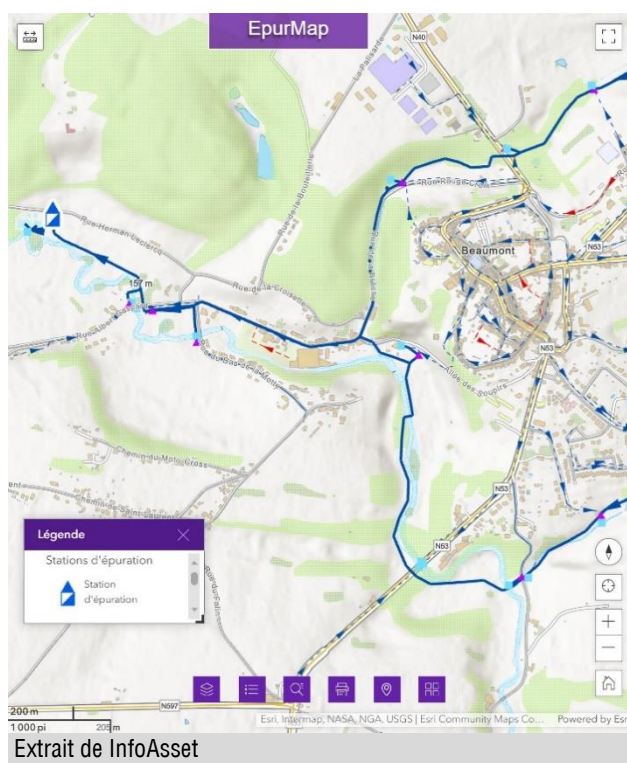
De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, ...), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique ; faute de systèmes informatisés optimisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Il a donc été décidé après de multiples contacts entre les différents partenaires, de déployer un logiciel commun de gestion d'exploitation (GEAO). Il a été proposé de se baser sur l'outil initialement développé par IPALLE et de fixer un socle commun de déploiement.

Cet outil est toujours en cours de développement et d'amélioration et est de plus en plus utilisé.

Des informations sur la gestion des déversoirs d'orage sont intégrées à cet outil.



Le marché de service visant à géolocaliser 20 km de conduites de refoulement arrive à son terme. Il s'agit de canalisations alimentées par les stations de pompage pour lesquelles la position n'est pas assez précise. Leur repérage constitue un enjeu important dans le cadre de la gestion des installations en sous-sol. Ces conduites sont dépourvues de chambres de visite et leur repérage doit être effectué à l'aide de techniques spécifiques, comme la radiodétection ou la détection électromagnétique.

Nous estimons que l'ensemble de notre réseau de collecte sera caractérisé pour la fin de l'année.

La mission de caractérisation de l'égouttage communal sur le territoire des 21 Villes et Communes a été transférée à une nouvelle cellule implantée au sein de l'Exploitation. Cette réorganisation s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de flexibilité des équipes en vue d'atteindre les objectifs annuels fixés par la SPGE.

En vue de répondre au décret impétrants, l'ensemble du réseau d'assainissement devra être cadastré en 2028.

6.2. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à « assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service industriel et la SPGE s'est vu confier dans la foulée la mission consistant à proposer un projet de texte pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Le texte du « contrat-type » a été fixé définitivement dans un arrêté du Gouvernement wallon adopté le 30/11/2018. Ce texte fixe les droits et les devoirs de chaque partie ainsi que la méthode de calcul des coûts. Cette méthode est basée sur le principe de mutualisation et les coûts sont plafonnés au montant de la taxe actuelle.

Ce contrat est obligatoire pour tout établissement rejetant des eaux industrielles dans un réseau aboutissant à une station d'épuration publique existante.

Au 30 septembre 2023, depuis la mise en application de la nouvelle législation, 53 contrats avaient été traités et validés par la SPGE. Nous poursuivons nos actions afin que les industriels concernés se mettent en ordre vis-à-vis de leurs obligations légales. Une trentaine de dossiers sont actuellement en cours de traitement.

Pour le surplus, nous continuons à rendre un avis sur les rejets d'eaux industrielles aboutissant à nos stations et à traiter ces eaux.

6.3. Reprise en exploitation d'ouvrages

Nous reprenons régulièrement en gestion de nouveaux ouvrages dont les études et les chantiers de construction ont été suivis par notre bureau d'études.

En 2021, nous avons repris en exploitation 3 stations de pompage complémentaires dont une station qui présente la particularité de fonctionner avec une aspiration sous vide des eaux usées.

En 2023 et à travers une convention, nous avons repris en exploitation une station de pompage située sur le site de TIBI à Couillet.

Les travaux de la station de Saint-Amand sont en cours de finalisation. Celle-ci sera reprise en exploitation fin 2024.

6.4. Accompagner la transition énergétique : panneaux photovoltaïques

Dans le cadre du développement de la production d'énergie renouvelable au sein de nos installations, des projets de mise en place de panneaux photovoltaïques sont en phase de réalisation sur différents sites. Les sites prioritaires ont été identifiés sur base de leur potentiel énergétique (place disponible, exposition, accessibilité) et de la faisabilité technique du projet (autoconsommation, techniques spéciales telles que les raccordements électriques et les structures portantes).



Ainsi, la toiture de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre a été équipée de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 999kWc, permettant de couvrir lors des périodes de meilleurs rendements, l'intégralité des besoins ponctuels en électricité de la station. Cette installation produit de l'énergie depuis le mois de mai 2023.

Les travaux concernant l'installation de 310 kWc sur les sites de Marchienne-au-Pont, Ham-sur-Heure et Wanfercée-Baulet ont débuté en septembre 2023.

Le marché visant à équiper le site de Montignies-sur-Sambre d'un complément de panneaux et à équiper les sites de Jumet et Viesville a été notifié par la SPGE pour un total de plus de 1100 kWc.

Ces divers chantiers sont en cours de finalisation.

Un marché lancé par Igretec a été notifié et les travaux sont également en phase de finalisation. Celui-ci vise à équiper les ouvrages suivants :

- stations d'épuration de Fleurus, Nalines, Fleurjoux, Grand-Reng, Marbaix, Roux et Lodelinsart ;
- stations de pompage de Roux-Canal, Lodelinsart, Roctiau, Ri de Villers, Genly, Mayeuri, Jacquet, Thuin Verte, Luttre, Boussu-lez-Walcourt, Mottards et Moulin ;
- stations de démergement de Gué Gobeau et Roosevelt.

L'ensemble de ces installations représentera une puissance installée avoisinant les 320 kWc.

En 2024, un avenant a été passé dans le cadre du chantier de construction de la station d'épuration de Saint-Amand pour l'équiper d'une puissance de 93 kWc.

Depuis le mois de juillet, nous suivons également les chantiers d'un marché lancé par la SPGE visant à installer une puissance totale complémentaire de 790 kWc sur les sites suivants :

- stations d'épuration de Roselies, Fontaine-L'Evêque, Thuin, Solre-sur-Sambre et Nord Plate Taille, l'extension de Marchienne-au-Pont.

6.5. Chantiers particuliers

Un de nos objectifs stratégiques exposé par ailleurs vise le maintien de notre certification ISO 14001 et de notre engagement EMAS.

Des objectifs techniques spécifiques sont ainsi définis dans le programme de management environnemental associé à ces certifications.

Nous exposons, ci-après, quelques chantiers particuliers importants issus entre autres de ce programme.

6.5.1. Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation



Plusieurs voiries d'accès aux ouvrages situées en site propre présentent des dégradations au niveau du revêtement : fissuration, faïencage, plumage,...

Il s'agit pour la plupart de dégradations superficielles altérant le revêtement hydrocarboné et laissant entrer l'eau dans la structure.

Ces infiltrations dégradent la structure en profondeur et diminuent la durée de vie de la voirie.

Un audit réalisé sur les 89 sites équipés de voirie a permis de cibler 22 sites qui présentent des dégradations ponctuelles et/ou une usure prononcée du revêtement.

Une deuxième évaluation effectuée par notre bureau technique a permis de prioriser les voiries en deux catégories :

- A surveiller : ces voiries présentent de légères dégradations et une altération de la couche d'usure qui ne nécessite pas d'intervention à court terme.
- Dégradées : ces voiries présentent des dégradations avancées et/ou une altération marquée de la couche d'usure qui nécessite une intervention à court terme.

Ce chantier a été finalisé en 2023.

6.5.2. Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion

Un passage caméra réalisé dans les collecteurs a révélé des désordres structurels et fonctionnels tels que des concrétions, des infiltrations, des obstacles à l'écoulement, des fissures et des déplacements d'assemblage.

Nous avons prévu de réparer ponctuellement les collecteurs dans le cadre des travaux qui ont débutés en 2023. Les travaux consistent à réaliser des injections d'étanchéité, des fraisages, du chemisage de canalisation et des remplacements de trappillons et d'échelons corrodés.

Les mauvaises conditions climatiques du 1^{er} semestre 2024 n'ont pas permis aux machines d'accéder dans les prairies. Le chantier a pris du retard et la fin des interventions pourrait être reportée en 2025.



6.5.3. Curage des lagunes de stations d'épuration

Le principe de fonctionnement de plusieurs stations d'épuration d'Igretec est celui du lagunage aéré. Ce procédé extensif consiste à faire transiter l'effluent à épurer à travers deux bassins aérés suivis par une lagune de finition. Un des avantages de ce type de station est qu'il demande peu d'entretien et n'est pas trop énergivore. Cependant, les boues produites sont stockées dans les bassins et celles-ci doivent être extraites ponctuellement, à intervalles de l'ordre de 10 à 15 ans.



Le marché de curage des lagunes des stations de Virelles, Grand-Reng, Boussu-Lez-Walcourt et Momignies a été finalisé en 2023. Les boues sont pompées à l'aide d'une citerne équipée d'une pompe à vide, de manière à ne pas endommager la couche d'étanchéité du bassin. Elles sont ensuite transférées vers les stations de Solre-sur-Sambre ou Virelles afin d'y être déshydratées avant élimination vers un centre agréé (valorisation thermique).

C'est approximativement 4000 tonnes de boues brutes qui ont été extraites et évacuées des lagunes concernées.

6.5.4. Réhabilitation des stations de pompage de Ham-sur-Heure



Nous avons constaté des dégradations importantes au niveau des puisards en béton armé de 5 stations de pompage sur le réseau de la station d'épuration de Ham-sur-Heure.

L'étanchéité des ouvrages n'est plus assurée et nous observons des arrivées importantes d'eau claire, ce qui dilue la charge et augmente le coût énergétique de pompage.

Un marché de travaux sera lancé au dernier trimestre 2024 afin de réhabiliter les ouvrages en 2025.

6.6. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux

Par la réalisation des cadastres d'égouttage, nous obtenons une base de données précise sur l'état de l'égouttage des Villes et Communes. De nouveaux services tels que des missions d'assistance aux services techniques pour anticiper les futurs investissements d'égouttage pourraient, à terme, être développés et ce, pour une gestion rationnelle du cycle des eaux rejetées.

Dans ce cadre, la SPGE a décidé d'augmenter considérablement les budgets consacrés à la connaissance des réseaux d'égouttage communaux en prenant à sa charge les opérations de curage nécessaires aux inspections télévisuelles.

Les équipes permettant de répondre à la demande de la SPGE ont été constituées.

Complémentairement, une réflexion visant à pouvoir proposer aux villes et communes des services de gestion de l'égouttage a été initiée en partenariat entre la SPGE et les Organismes d'Assainissement Agréés.

Afin de pouvoir identifier et évaluer au mieux les aspects pratiques et financiers de cette gestion, il a été décidé de lancer un projet pilote baptisé GI Eg (Gestion Intégrée de l'Egouttage).

La convention réglant les modalités administratives, techniques et juridiques a été signée par les deux communes pilotes.

Cette opération est rentrée dans sa phase opérationnelle en janvier de cette année.

Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
6.1. Optimiser la gestion des ouvrages - Déploiement en profondeur de la GMAO				
• Déploiement en profondeur de la GMAO				
- Amélioration plans préventifs	100%		98%	98%**
- Gestion des stocks décentralisés	100%		98%	98%
• Développement d'outils de gestion cartographiques	100%		100%	
• Déploiement du serveur cartographique	60%	100%	30%	60%
• Extension de la supervision des ouvrages	80%	80%	78%	79%
• Implémentation d'un outil de gestion des données d'exploitation (GEO)	100%		90%	95%
• Développer les activités INFONET : caractérisation des réseaux				
- Caractérisation des conduites de refoulement	100%	100%	100%	100%
- Caractérisation de l'égouttage communal	66%	75%	57%	60%
• Contrat de service Assainissement Industriel :				
12 contrats traités et validés par la SPGE/an (objectif 2023-2025)	12 66%	12 100%	11 31 %	24 97%
6.4. Installation panneaux photovoltaïques				
• Installation de 3300nkWcv en 3 ans (34 sites)	2200kWc	3300kWc	1100kWc	2168kWc
6.5. Chantiers particuliers				
• Entretien des voiries internes aux sites d'exploitation	100%		100%	100%
• Curage des lagunes des stations d'épuration *	100%	100%	100%	100%
• Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion	100%		50%	70%
* Valeur au 1/10/2024				
** Un groupe de travail au niveau des améliorations est en cours afin d'optimiser les plans préventifs				

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour Igretec. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

7.2.2. Igretec Secteur 3

En 2023, Igretec, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 12.700.000 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'Igretec. L'essentiel des revenus financiers perçus par CENEO proviennent d'ORES Assets, dont le régulateur a publié le 31 mai 2023 sa méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029. Celle-ci a fait l'objet d'un recours à la Cour des marchés, sans succès, des actionnaires du GRD, dont CENEO, le 23 octobre 2023, avec l'objectif de maintenir au niveau actuel la rémunération des capitaux investis par les actionnaires des GRD, mise à mal par la CWaPE dans sa nouvelle méthodologie.

Ce contexte réglementaire s'ajoute au financement important réalisé en 2016 par CENEO dans le cadre de la sortie définitive d'Engie du capital d'ORES Assets et à son besoin important de trésorerie afin de rembourser ses tranches annuelles de capital d'emprunts. Cela fragilise grandement les perspectives quant aux dividendes actuellement versés par CENEO. C'est pourquoi nos prévisions financières sont réalisées avec la plus grande prudence et matérialisent ce risque important dès l'exercice comptable 2024.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable, sont très ambitieux. Cette partie est développée dans l'Axe 2.

Concrètement, NEOVIA, société de service énergétique en tiers investisseur, fruit de la collaboration entre Igretec, CENEO, IDEA et IDETA, a attribué fin juin 2023 un premier marché public d'un montant de 13,8 millions d'euros, visant à équiper en panneaux solaires 156 bâtiments de 25 communes hennuyères. Les travaux d'installations se termineront d'ici la fin de cette année 2024.

Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
7.1. Continuer à développer l'activité « force motrice »				
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice (12 en 3 ans)	12 nouveaux contrats en trois ans		5	5
7.2. Maintenir le rôle d'Igretec dans la gestion des IPF				
Niveau des dividendes versés par Igretec aux communes (en milliers d'€)	12.700	12.700	12700	12700
* Valeur au 1/10/2024				

Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

8.1. Plan opérationnel

Une large réflexion a été entamée dans la mouvance de la sortie de la dernière version des normes de management de la Qualité et environnementale afin de doter Igretec d'un outil de pilotage performant lui permettant de réaliser sa vision en accord avec ses axes stratégiques (missions) et favorisant une coopération interne efficace.

Cela a donné naissance au Plan opérationnel qui reprend, au travers de fiches, les actions découlant des analyses stratégiques et s'articule autour de 8 axes prioritaires définis dans le présent plan.

Chaque année, nous procédons à l'actualisation des analyses de risques et plans d'actions associés. L'avancement des actions est suivi et analysé au travers de notre base de gestion du Plan opérationnel. A échéance régulière les nouvelles versions du plan opérationnel sont diffusées au travers de notre intranet.

8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons également nos démarches en vue de maintenir les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

Au niveau de la certification ISO 9001, 2023 était une année de suivi. Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de l'audit externe de décembre. 2024 sera une année de recertification ISO 9001. L'audit de 5 jours est programmé en octobre et novembre 2024.

En ce qui concerne l'ISO 14001, l'année 2024 était une année de suivi. Au terme de 2 jours d'audit en juin, l'ensemble des non-conformités identifiées l'année précédente ont été levées et aucune nouvelle non-conformité n'a été identifiée.

A ce jour, 40 de nos stations d'épuration sont certifiées ISO 14001 et enregistrées EMAS.

Le renouvellement des permis d'environnement entamé en 2022 suit son cours et se poursuit avec le renouvellement des permis arrivant à échéance en 2024 avec notamment celui de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont.

Au-delà des certifications existantes, notons qu'Igretec s'est engagée dans une démarche de certification dans le cadre de la norme ISO 27001 relative à la sécurité de l'information. Il en est de même dans le cadre de la norme ISO 50001 relative au management de l'énergie. Celle-ci englobera 20 stations d'épuration.

8.3. La mise en application du BIM

Le BIM (Building information modeling/management) est un nouveau mode de travail collaboratif dans le secteur de la construction qui s'appuie sur la technologie numérique, entre autres sur des modèles 3D.

Igretec a résolument pris le pas de s'inscrire progressivement dans cette nouvelle façon de concevoir, destinée à devenir la norme d'ici quelques années.

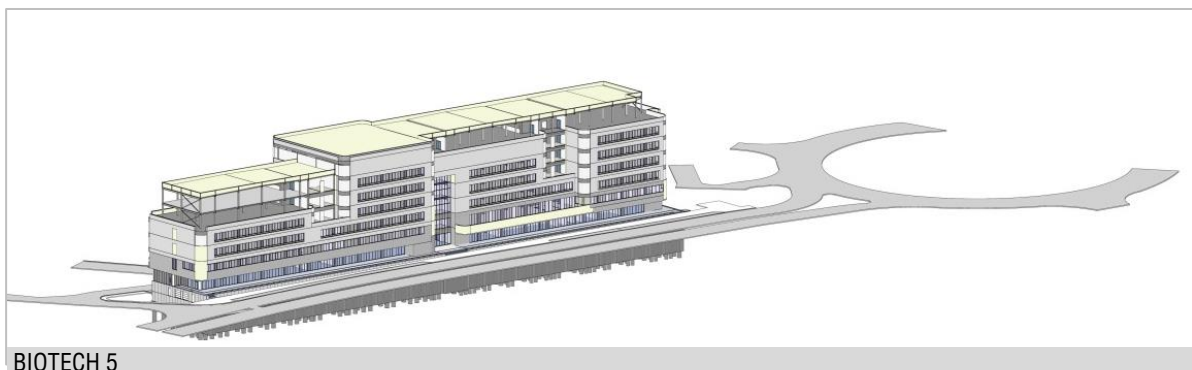
C'est donc à la fois une nécessité et une source d'opportunités dans un secteur de pointe, en plein développement et hautement compatible avec les nouvelles technologies.

L'objectif premier est de rendre accessible le BIM et les notions qui gravitent autour de lui, afin que tous les intervenants, tous métiers d'Igretec confondus, puissent comprendre le concept, assimiler le vocabulaire et s'approprier les utilisations logicielles.

Nous continuons à intégrer la méthode de travail BIM dans la réalisation de nos études, que ce soit par la modélisation des projets (Revit) ou l'utilisation de logiciel de rédaction de dossier de soumission permettant d'optimiser la concordance et l'harmonisation des documents publiés.

Par ailleurs, nous proposons à nos clients de poursuivre la démarche BIM au-delà des études par l'intégration de clauses BIM dans les cahiers des charges, et ce notamment pour la mise en place d'un environnement de travail commun, pour la mise en œuvre de maquettes numériques « exécution » permettant de détecter plus facilement les conflits entre techniques avant mise en œuvre sur chantier et pour la mise en œuvre de maquettes numériques « As Built », jumeaux numériques des bâtiments qui serviront à l'exploitation et à la maintenance de ceux-ci.

Parmi les clients sensibilisés au BIM et ayant souhaité que des clauses soient intégrées aux cahiers des charges, nous comptons SODEVIMMO pour son bâtiment Biotech 5, la Ville de Charleroi pour la piscine de Marchiennes, l'ISPPC pour la cuisine centrale, l'Administration communale de Farciennes pour le quartier de l'Isles et la Société wallonne du crédit social (SWCS) pour ses bureaux de Charleroi.



Enfin, dans le cadre de la gestion des infrastructures d'Igretec, la maîtrise d'ouvrage et le bureau d'études travaillent à la mise en œuvre du BIM exploitation

GREEN BIM

Igretec s'est également inscrite dans une démarche GREEN BIM afin de rendre la conception de nos bâtiments plus durable. En effet, le budget étant encore trop souvent le seul critère de choix, le but est de démontrer au client que sur l'ensemble de son cycle de vie (construction, exploitation, démolition), une construction écologiquement viable se montre généralement économiquement plus rentable et qu'une approche par coût global d'un projet est à privilégier par rapport au coût à la livraison.

L'élaboration des projets et des maquettes numériques se fera en proposant des techniques et matériaux plus durables sans que cela n'impacte trop considérablement le budget du projet et ce tant au niveau coût des travaux que du temps d'étude.

Un groupe de travail a été constitué et une candidature d'accompagnement dans le cadre de l'opération « vers des organisations durables » a été déposée auprès du SPW.

Cette candidature s'est étendue à la prise en considération des 17 objectifs de développement durable (ODD) sur lesquels Igretec travaille actuellement en vue d'établir une « feuille de route » de pilotage stratégique.

Cette année a été marquée par la finalisation de dossiers comportant des clauses DNSH (Do no significant harm) imposées par le Plan de Relance et de Résilience (PRR) et l'élaboration de dossiers « circularité » (réutilisation de matériaux existants) tels que la caserne Trésignies et A6K.

8.4. Maintenir Igretec comme référence en matière de marchés publics

Il s'agit avant tout d'assurer légalement la passation et l'exécution des marchés passés au nom d'Igretec ou pour le compte des associés dans le cadre de la relation In House.

Pour ce faire, plusieurs activités récurrentes sont organisées par les équipes juridiques :

- Veille réglementaire : suivi des Directives européennes et de leur transposition dans le droit belge, suivi de la jurisprudence du Conseil d'Etat, des directives et recommandations de la Tutelle, suivi de formations "pointues".
- Organisation de formations internes : actualisation des supports de formation, formation des nouveaux collègues à la réglementation, actualisation des connaissances du personnel.
- Maintien à jour de la structure documentaire liée aux marchés publics.
- Accompagnement dans l'élaboration des cahiers spéciaux des charges, des avis de marchés, des rapports d'analyse des offres, des documents d'exécution.
- Appui technique par rapport aux difficultés ou défauts d'exécution des marchés.

8.5. Assurer une gouvernance exemplaire et transparente

Il est essentiel de maintenir Igretec en parfaite conformité avec la réglementation et de garantir les administrateurs et les collègues contre toute critique.

Cela se traduit par le respect de 4 principes fondamentaux qui consistent en :

1. Veille réglementaire : suivi de toutes les modifications apportées au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Code des Sociétés et des Associations en vue d'une adaptation des statuts d'Igretec dans les délais impartis.
2. Légalité des décisions des instances : veille permanente visant à garantir la légalité et l'éthique des décisions prises par les instances d'Igretec.
3. Formations et informations des administrateurs : organisation de formations, entre autres, sur les sujets tels que les intercommunales, Igretec, les droits et obligations des administrateurs, les marchés publics.
4. Information tous publics, au moyen du site internet d'Igretec, sur les organes légaux et internes d'Igretec et sur les sociétés participées par Igretec.

Indicateurs de performance

	Objectif		Réalisé*	
	2024	2025	2023	2024
8.2. Maintenir les certifications ISO et EMAS				
Recertification ISO 9001 (cycle 2024-2026)	100%		0%	0%
Recertification ISO 14001 et réenregistrement EMAS (cycle 2023-2025)	100%		100%	100%
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (2 en 2023 ; 2 en 2024; 3 en 2025)	57%	100%	29%	57%
Renouvellement des permis d'environnement (nombre de demandes de renouvellement introduites par an - Objectif 21 en 3 ans)	16 76%	21 100%	8 38%	16 76%
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre en été (en rendant les deux points de production d'eau chaude sanitaire indépendants des chaudières principales)	100%		90%	***
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage (en remplaçant les points lumineux de type TL défectueux par des points lumineux de type LED sur toutes les stations concernées)	100%		80%	100%
8.3. Développement du BIM **				
Avancement des projets BIM (objectif : 3 projets finalisés en 2025).	70%	100%	50%	60%
Développement du GREEN BIM dans les projets.	40%	50%	20%	40%
* Valeur au 1/10/2024				
** Objectifs revus				
*** Suite à la stratégie énergétique de la SPGE pour sortir des énergies fossiles (gaz), ce projet a pris une autre orientation. Cet indicateur est abandonné				

Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2023
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2024-2025

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS					BUDGETS	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	45 085	44 354	53 937	61 681	80 954	75 755	72 578
Chiffre d'affaires	42 467	40 714	51 697	57 329	77 717	77 035	72 182
Variation de stocks	613	1 164	17	40	43	-2 722	-1 064
Autres produits d'exploitation	2 005	2 476	2 223	4 312	3 194	1 442	1 460
Coût des ventes et prestations	-39 016	-38 839	-48 848	-56 985	-76 942	-71 442	-68 390
Achats	299	29	14	4 090	15 761	8 856	0
Services & biens divers	12 061	11 421	12 883	13 488	17 066	15 252	16 106
Rémun.+ch.soc.	21 037	20 881	26 639	29 761	34 820	38 527	43 884
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5 619	6 508	9 312	9 646	9 295	8 807	8 400
Résultat d'exploitation	6 069	5 515	5 089	4 696	4 012	4 313	4 188
Produits financiers	1 281	4 261	1 025	1 078	1 690	1 162	809
Charges financières	-6 520	-6 343	-4 894	-4 559	-4 188	-4 159	-3 820
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3 433	1 220	1 215	1 514	1 316	1 177

EXERCICE 2025
BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2025
Investissements	683
Mobilier et équipement	92
Matériel et logiciels informatiques	290
Gestion immobilière	301

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2023
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2024-2025

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS					BUDGETS	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	29 293	33 735	32 488	26 616	51 381	35 148	30 166
Chiffre d'affaires	889	975	29 871	10 499	9 751	45 412	17 428
Variation de stocks	19 216	9 575	-5 678	7 884	29 457	-16 274	6 720
Autres produits d'exploitation	9 188	23 185	8 295	8 233	12 173	6 010	6 018
Coût des ventes et prestations	-29 129	-35 562	-25 621	-28 049	-53 334	-35 315	-30 793
Achats	15 652	20 237	6 838	8 049	28 749	11 546	7 593
Services & biens divers	10 697	10 866	12 292	13 678	18 276	17 790	17 072
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2 780	4 459	6 491	6 322	6 309	5 979	6 128
Résultat d'exploitation	164	-1 827	6 867	-1 433	-1 953	-167	-627
Produits financiers	1 270	1 239	1 431	1 374	1 595	1 262	1 924
Charges financières	-933	-1 888	-1 850	-1 913	-3 088	-3 944	-5 229
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2 476	6 448	-1 972	-3 446	-2 849	-3 932

EXERCICE 2025

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2025
Investissements	85 330
Bâtiments SONACA	6 525
Bâtiment Mermoz 1	52
Bâtiment Télécom I	227
Bâtiment Saint Exupéry I	75
Bâtiment Saint Exupéry II	66
Bâtiment Eole	62
Bâtiment Artemis 1	41
Bâtiment Atlas	207
Bâtiment Extension Black box	70
Bâtiment Maison de l'industrie	109
Bâtiment Biotech 3	19
Bâtiment Biotech 4	54
Hall relais PAE Fleurus Farciennes	85
Espace Trésignies	8 637
Bâtiment Soléo	145
Hub Logistique	3 514
Fonds de Transition Juste - CleanTech	8 112
A6K-E6K	57 330

COMPTE DE RÉSULTATS 2019-2023
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2024-2025

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS					BUDGETS	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ventes & prestations	239	499	7 254	13 753	3 175	10 413	8 328
Chiffre d'affaires	0	0	1 447	25	22 510	5 882	11 174
Variation de stocks	239	499	5 797	13 723	-19 337	4 531	-2 846
Autres produits d'exploitation	0	0	10	5	2	0	0
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-7 472	-14 126	-3 445	-10 558	-8 439
Achats	81	225	5 827	12 558	2 340	9 985	7 268
Services & biens divers	510	515	1 645	1 568	1 105	573	1 171
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-352	-385	-218	-373	-270	-145	-111
Produits financiers	15 360	10 208	14 660	14 867	15 519	12 636	11 713
Charges financières	-4	-8	-36	-135	-923	-1 373	-987
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15 004	9 815	14 406	14 359	14 326	11 118	10 615

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1

Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;

2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3

La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.

Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4

Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5

La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6

Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:

1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou

la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:

1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7

Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8

§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9

Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre

protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10

Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11

Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12

La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s)

et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

